



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 04 MARS 2020 A 18H00

L'an deux mille vingt, le quatre mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de FOREZ-EST, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Jean-Michel MERLE, Président, en session ordinaire, à l'hippodrome de Feurs. Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Anne-Marie BRUYAS, M. Georges SUZAN, Mme Michelle DELORME, M. Jean-Paul BLANCHARD, Mme Annie CHAPUIS (arrivée à 18h20), Mme Jeanine RONGERE, M. Ennemond THIVILIER, M. Pierre VERICEL, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, Mme Armelle DESJOYAUX (arrivée à 18h15), M. Pascal VELUIRE, M. Christian FAURE, M. Johann CESA, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, Mme Catherine EYRAUD, M. Marcel GEAY, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, Mme Cécile DE LAGET, M. Claude GIRAUD, Mme Liliane MEA, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL (arrivé à 19h00), M. Jean-Michel MERLE, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, Mme Brigitte BRATKO, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles CHEVRON, M. Jean-François REYNAUD, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Jean-Pierre BISSAY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Jean-François YVOREL, M. Robert FLAMAND, M. Christophe BEGON, Mme Martine DEGOUTTE, Mme Monique GIRARDON, Mme Suzanne LYONNET, M. Julien MAZENOD, M. Christian SAPY, Mme Valérie TISSOT, Mme Véronique CHAVEROT,

Pouvoirs : Mme Marianne DARFEUILLE donne pouvoir à M. Claude MONDESERT, M. Henri NIGAY donne pouvoir à M. Jean-Michel MERLE, M. Didier BERNE donne pouvoir à M. Frédéric LAFOUGERE, M. Bruno COASSY donne pouvoir à M. Georges SUZAN, M. Gérard DUBOIS donne pouvoir à M. Christophe BEGON, Mme Christine D'ANGELO donne pouvoir à Mme Martine DEGOUTTE,

Absents remplacés : M. Michel GRAND remplacé par M. Christophe GUILLARME,

Absents : M. Eric GALICHET, M. Marc RODRIGUE, M. Michel CHAMBONNET, M. Dominique RORY,

Secrétaire de séance : M. Claude MONDESERT

Date de la convocation : 27 février 2020

Date d'affichage du procès-verbal : 12 mars 2020

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h08 et souhaite la bienvenue aux élus pour le dernier Conseil Communautaire de la mandature qui comporte un ordre du jour chargé avec près de 50 délibérations avec notamment la présentation des BP 2020 ; puis il est procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 05 février 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 05 février 20120

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

2. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des conseillers présents Monsieur Claude MONDESERT comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

3. Vie des assemblées et réglementation

3.1 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la SA Loire Télé (rapporteur Claude GIRAUD) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2017.038.14.06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 14 juin 2017 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Société dénommée SA LOIRE TELE et vu la délibération n°2019.050.22.05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 22 mai 2019 portant approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la Société dénommée SA LOIRE TELE,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Pour des raisons de promotion du territoire, il semble intéressant de poursuivre pour l'année 2020 le partenariat engagé avec la SA LOIRE TELE qui représente un vecteur important de communication. En effet, TL7 a plus de 230 000 spectateurs réguliers ce qui en fait un média percutant et de proximité avec une diffusion 24h/24. Il est précisé que TL7 est accessible sur l'ensemble des box françaises depuis 2015. Pour poursuivre ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention.

18h15, arrivée d'Armelle DESJOYAUX

CONTENU

Cette convention liant la Communauté de Communes de Forez-Est et la SA LOIRE TELE reprend les items classiques à savoir : la définition des missions, la définition du concept éditorial, le financement, les recettes publicitaires, les responsabilités, la durée, les attributions juridictionnelles et la domiciliation. Cette convention est signée pour un montant annuel de 63.000,00 € TTC avec la Communauté de Communes de Forez-Est et les 42 communes membres pourront bénéficier des services de ce média.

Monsieur GIRAUD précise que les 3 autres EPCI de la LOIRE financent TL7 à raison de 400 K€ pour SEM, 110 K€ pour LFA et 15 K€ pour les Monts du Pilat. L'équilibre financier de TL7 est fragile. Elle a vraiment besoin des financements des collectivités.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Valider la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la SA LOIRE TELE pour l'année 2020,
- Valider la subvention à Loire Télé SA d'un montant de 63.000,00 € TTC pour l'année 2020.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4. Pôle développement territorial

4.1 Rapport d'activités 2019 EPIC Tourisme (Rapporteur Claude GIRAUD) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), vu le Code du Tourisme, vu la délibération n°2017.028.22.02 en date du 22 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) portant création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme Forez-Est, vu les statuts de l'Office de Tourisme Forez-Est, vu la délibération n°2019.005.30.01 en date du 30 janvier 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant sur la convention pluriannuelle liant la CCFE et l'EPIC Office de tourisme Forez-Est, vu l'avis favorable en date du 10 février 2020 du Comité de Direction de l'Office de tourisme Forez-Est portant approbation du rapport d'activités 2019, du plan d'actions 2020 et du budget primitif prévisionnel 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'aux termes des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en pareille matière, et des dispositions combinées des articles 8 et 9 des statuts de l'Office de Tourisme Forez-Est, ledit Etablissement doit, par son directeur, établir chaque année un rapport sur son activité que le Président de l'EPIC doit soumettre d'abord à l'aval du Comité de Direction puis à celui du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

CONTENU

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport d'activités 2019, les documents budgétaires 2020 et le plan d'actions 2020 dont les copies sont rapportées en annexe. Les éléments principaux de ces documents sont les suivants :

- **Rapport d'activités 2019**

Quelques indicateurs d'activités 2019 :

- Accueil, information, communication :
 - 25 518 visiteurs accueillis aux guichets des 4 Bureaux d'Information Touristique (BIT) (+14. % par rapport à 2018),
 - 4171 appels (+4% par rapport à 2018) et 791 (+51% par rapport à 2018) courriels traités,
 - 314 253 € de chiffre d'affaires enregistré sur la billetterie (-0.8% par rapport à 2018) et 21 254 € de chiffre d'affaires réalisé sur la boutique (+51% par rapport à 2018),
- E-tourisme :
 - 45 729 visiteurs sur le site www.forez-est.com (+17% par rapport à 2018),
 - 19 209 € de chiffres d'affaires pour les ventes en ligne (+ 44% par rapport à 2018),
- Animation :
 - 43 visites organisées pour 603 participants,
 - 16 ateliers proposés dans le cadre de la semaine des saveurs foréziennes qui ont réuni 124 participants,
 - 75 groupes accueillis (3701 unités de visites) contre 59 groupes en 2018,
- Pôle randonnée :
 - Lancement du guide pédestre randonnez en Forez-Est (349 exemplaires vendus du 18/10 au 31/12),
 - Obtention du label Accueil Vélo,

Tous les détails dans le Rapport d'activités 2019 joint à cette note.

- **Plan d'actions 2020**

Principaux objectifs 2020 :

- Pôle information, promotion, communication :
 - Audit intermédiaire de la marque Qualité Tourisme,
 - Boutique : + 20% de chiffre d'affaires,
 - Billetterie : + 10% de chiffre d'affaires,
 - Lancement du travail sur le plan marketing, à l'échelle de la destination Forez,
- E-tourisme :
 - Refonte globale du site Internet et + 20% de fréquentation,
 - Augmenter le nombre d'abonnés sur les différents réseaux sociaux de Forez-Est Tourisme,
- Animation :
 - Visites : + 20% de chiffre d'affaires,
 - Groupes : + 20% de chiffre d'affaires,
- Pôle randonnée :
 - Conception et réalisation d'un support VTT Forez-Est,
 - Montage de dossier d'un GR® de Pays "Tour en Terre de Tisseurs en Forez",

- **Budget primitif prévisionnel 2020 :**

Le Comité de direction de l'Office de Tourisme Forez-Est a approuvé le budget primitif prévisionnel 2020 lors de la séance du Comité de Direction en date du 10 février 2020.

Il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement

Recettes : 789 923 €

Dépenses : 789 923 €

- Section d'investissement :

Recettes : 17 485 €

Dépenses : 17 485 €

Tous les détails dans le Budget primitif prévisionnel 2020 joint à cette note.

Pour assurer l'équilibre financier de ce budget, il sera proposé au BP 2020 une subvention de la Communauté de Communes de Forez-Est à hauteur de 652.756,00 €.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le rapport d'activités 2019, le plan d'actions 2020 ainsi que le budget primitif prévisionnel 2020 de l'EPIC Office de Tourisme Forez-Est.

18h20, arrivée de Madame Annie CHAUPUIS donc Madame Jeanine RONGERE n'a plus procuration.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4.2 Notification d'attribution d'aides directes pour les commerçants et artisans avec point de vente (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la loi NOTRe, vu la délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), vu la délibération n°2018.010.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 février 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu l'avis des membres du Comité d'Instruction en date du 04 février 2020,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est exposé aux membres du conseil communautaire les différents dossiers de demande de subvention, présentés par les chambres consulaires et examinés lors du comité d'instruction du 04 février 2020.

CONTENU

Considérant que le comité d'instruction a émis un avis favorable pour les demandes de subvention des entreprises suivantes :

- Relooking Beauté Minceur Relookmince - 19 bis rue de Verdun - 42210 FEURS

Travaux d'aménagement d'un espace de vente de produits cosmétiques pour un montant prévisionnel de 19 543€ HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 1954 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 1954 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 3909 €

- WEEK-END - 8 rue de la République - 42110 FEURS

Sécurisation de la boutique de prêt à porter pour un montant prévisionnel de 11 750 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 1175 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 1175 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 2350 €

- Restaurant Ma Campagne - La Grange à Jules - Le Bourg - 42110 JAS

Travaux de réfection des salles du restaurant pour un montant prévisionnel de 13 132 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 1313 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 1313 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 2626 €

- Boulangerie Au fournil de Christelle et Benoit - 598 Rte de Lyon - 42110 SAINT-MARTIN-LESTRA

Investissement dans du matériel professionnel et réfection du local pour un montant prévisionnel de 24 999 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 5000 €

- Boulangerie Au Pêché Gourmand - 1 rue de la Glacière - 42510 BALBIGNY

Investissement matériel et travaux de plomberie et d'électricité pour un montant prévisionnel de 45 539 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

- Institut 18^{ème} Avenue - 18 rue de la République - 42510 BALBIGNY

Travaux d'aménagements et investissement dans du matériel professionnel dans le cadre de la création d'un institut de beauté pour un montant prévisionnel de 48 000 € TTC

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 7080 €

- Boucherie Les Bouchers Doubles - 22 rue Max Fléchet - 42140 CHAZELLES-SUR-LYON

Investissement matériel et changement d'enseigne dans le cadre d'un projet de reprise d'une boucherie pour un montant prévisionnel de 180 000 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 1761 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 1761 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 3522 €

- Salon de coiffure Une Idée en Tête - 9 Place Poterne - 42140 CHAZELLES-SUR-LYON

Modernisation du salon de coiffure et changement de mobilier pour un montant prévisionnel de 23 000 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 1984 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 1984 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 3967 €

- FABLY BAR PMU LES DROLES 2 DAMES -105 avenue du Pont - 42210 MONTROND-LES-BAINS

Travaux d'isolation, d'éclairage, de sécurisation du local et changement de mobilier pour un montant prévisionnel de 27 504 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 5500 €

- **SAS FAYOLLE Salon de coiffure Métamorphose - 1 rue Cholat Cité St Laurent - 42340 VEAUCHE**

Réfection complète du salon de coiffure et changement de mobilier pour un montant prévisionnel de 93 000 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

- **SARL LE FOREZ - 30 route de Montrond - 42330 CUZIEU**

Rénovation du restaurant et remplacement de matériel professionnel pour un montant prévisionnel de 73 617 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Président à notifier les subventions attribuées dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » aux entreprises citées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4.3 Vente du lot n°3 à la société « BOIS SERVICE FOREZIEN » sur la ZA les Loges 2 à Veauce (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu l'avis des Domaines en date du 21 novembre 2019.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La société « BOIS SERVICE FOREZIEN », représentée par M. CHOUVELON, souhaite acquérir un terrain viabilisé d'une surface d'environ 900 m², constitutif du lot n°3, situé sur le territoire de la commune de VEAUCHE, Zone d'Activités Les Loges 2 ; ce terrain est à détacher de la parcelle figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit
ZI	1413	Les Loges

CONTENU

Ladite parcelle se situe en zone AUfB au PLU de la Commune de VEAUCHE. La demande formulée par la société « BOIS SERVICE FOREZIEN » est d'acquérir ce terrain au prix de 42,00 € HT/m² soit 37.800,00 € sachant que d'une part la présente vente est à considérer au titre de l'application du régime normal de TVA et d'autre part que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la cession d'un terrain viabilisé d'une surface d'environ 900 m² constitutif du lot n°3, situé sur le territoire de la commune de VEAUCHE, Zone d'Activités Les Loges 2, et à détacher de la parcelle cadastrée Section ZI Numéro 1413, à la société « BOIS SERVICE FOREZIEN » ou à toute autre personne morale destinée à se substituer à cette dernière, et ce au prix de 42,00 € HT/m²,
- Dire que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4.4 Vente du tènement DUFFEY aux Ets Denis et Fils (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu l'avis des Domaines en date du 20 décembre 2019.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La Communauté de Communes de Forez-Est a été sollicitée par la SAS Etablissements Denis et Fils quant à l'acquisition du tènement industriel dont les Etablissements Denis et Fils sont en partie locataire-occupant depuis le 12 décembre 2016.

CONTENU

Le tènement anciennement DUFFEY, situé sur le territoire de la commune de Montchal, comprend :

- Un bâtiment sur deux niveaux d'une surface d'environ 500 m², rénové sur une surface d'environ 200 m² au rez-de-chaussée figurant au cadastre sous les références A 1152,
- Un bâtiment rénové d'une surface d'environ 290 m² figurant au cadastre sous les références A 1150,
- Un terrain d'une surface d'environ 711 m², transformé sur une grande partie en parking figurant au cadastre sous les références A 1148.

Ce tènement figure au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
A	1148	Le Bourg	711 m ²
A	1150	Le Bourg	336 m ²
A	1152	Le Bourg	273 m ²

Il est proposé de vendre ce tènement aux Ets Denis et Fils pour un montant total de 180.000,00 € HT.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la cession des biens et droits immobiliers ci-avant explicités à la SAS Etablissements Denis et Fils ou à toute personne morale destinée à se substituer à cette dernière et ce pour un montant de 180.000,00 € HT,
- Dire que la présente vente est soumise à la TVA en vigueur,
- Dire que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4.5 Vente des lots n° A1, A2 et B à la SARL Menuiserie Forézienne ZA Forum II (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le plan de division en date du 22 juillet 2016 et vu l'avis des Domaines en date du 04 février 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La SARL Menuiserie Forézienne, représentée par Monsieur Franck BONJEAN, souhaite acquérir un terrain viabilisé d'une surface d'environ 4 880 m², constitutifs des lots n°A1, A2 et B, situé sur le territoire de la commune de FEURS, Zone d'Activités Forum II, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	superficie
ZK	228	Le Pré Vernet	00ha 19a 50ca
ZK	227	Le Pré Vernet	00ha 26a 43ca
ZK	176	Le Pré Vernet	00ha 02a 87 ca
TOTAL			00 ha 48 a 80 ca

CONTENU

Lesdites parcelles se situent en zone UE1 au PLU de la Commune de FEURS. La demande formulée par l'entreprise est d'acquérir au prix de 21 € HT/m² soit 102.480,00 € sachant que la présente vente d'une part est à considérer au titre de l'application du régime normal de TVA et d'autre part que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la cession d'un terrain viabilisé d'une surface d'environ 4 880 m² constitutifs des lots n°A1, A2 et B, situé sur le territoire de la commune de FEURS, Zone d'Activités Forum II, cadastré Section ZK Numéros 227, 228 et 176, à la SARL Menuiserie Forézienne ou à toute autre personne morale destinée à se substituer à cette dernière, et ce au prix de 21 € HT/m²,
- Dit que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4.6 Travaux de réseaux secs du site ex -SAMRO (phase 1) (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) : RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2019.012.25.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 25 septembre 2019 portant approbation de l'acquisition de l'EPORA par la Communauté de Communes de Forez-Est des biens et droits immobiliers alors constitutifs du tènement immobilier ex Site SAMRO, sis à BALBIGNY et vu la délibération n°2019.040.18.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 18 décembre 2019 actant la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Aménagement ex - site Samro » par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL).

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est est de réindustrialiser l'ex site SAMRO à BALBIGNY, pour ce faire il est nécessaire d'opérer des travaux d'aménagement dudit site et notamment des travaux de réseaux secs ceci afin d'alimenter tout particulièrement en réseau électrique les bâtiments. Le 18 décembre 2019, la CCFE avait délibéré pour ces travaux mais considérant la modification à la hausse des taux d'aide du SIEL pour 2020, il est nécessaire de reprendre la délibération car la participation de la CCFE aux travaux passe de 101.972,00 € à 92.672,00 €.

CONTENU

Les travaux de réseaux secs comprennent à la fois des travaux d'adduction en fibre optique, d'éclairage public, de génie civil télécommunication et électrique selon le plan tel rapporté en annexe. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le SIEL car conformément à ses statuts et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Le coût prévisionnel des travaux s'élève désormais à un montant total de 131.427,00 € dont 92.672,00 € de participation prévisionnelle de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Détail du coût du projet actuel :

Détail	Montant des Travaux HT	% - PU	Participation collectivité
Branchement Enedis pour comptage EP	1 500 €	100.0 %	1 500 €
Adduction fibre optique ZA (ex-site SAMRO)	5 050 €	100.0 %	5 050 €
Éclairage public ZA (ex site SAMRO)	41 877 €	81.0 %	33 920 €
GC télécommunication ZA (ex-site SAMRO)	19 000 €	100.0 %	14 250€
Aménagement électrique ZA (ex-site SAMRO)	64 000 €	59.3 %	37 952 €
TOTAL	131 427 €		92 672 €

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Retirer la délibération n°2019.040.18.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 18 décembre 2019,
- Acter que le SIEL dans le cadre des compétences transférées par la communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'ex site SAMRO dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution,
- Approuver le nouveau montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes de Forez-Est étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 15 années.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4.7 Travaux de réseaux secs du site ex-SAMRO (phase 2) (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) : RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2019.012.25.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 25 septembre 2019 portant approbation de l'acquisition d'EPORA par la Communauté de Communes de Forez-Est des biens et droits immobiliers alors constitutifs du tènement immobilier ex Site SAMRO, sis à BALBIGNY et vu la délibération n°2019.040.18.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de

Communes de Forez-Est en date du 18 décembre 2019 actant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'« Aménagement ex - site Samro » par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL),

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est est de réindustrialiser l'ex site SAMRO à BALBIGNY, pour ce faire il est nécessaire d'opérer des travaux d'aménagement dudit site et notamment des travaux de réseaux secs le long de la voirie interne.

CONTENU

Les travaux de réseaux secs comprennent à la fois des travaux d'éclairage public, de génie civil télécommunication et électrique selon le schéma de principe tel rapporté en annexe. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le SIEL. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à un montant total de 249.069,00 € dont 170.564,00 € de participation prévisionnelle de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Détail du coût du projet actuel :

Détail	Montant des Travaux HT	% - PU	Participation collectivité
Éclairage public ZA (ex site SAMRO)	83 909 €	81.0 %	67 966 €
GC télécommunication ZA (ex-site SAMRO)	29 670 €	75.00 %	22 253 €
Aménagement électrique ZA (ex-site SAMRO)	135 490 €	59.3 %	80 345 €
TOTAL	249 069 €		170 564 €

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Acter que le SIEL dans le cadre des compétences transférées par la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'« aménagement ex site SAMRO » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution,
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes de Forez-Est étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 15 années.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Messieurs DUPIN et TAITE informent que le site SAMRO a retrouvé son appellation historique à savoir « site de la Grande Usine ».

4.8 Vente d'un terrain en zone constructible au lieu-dit L'Étang Montrond à Marclopt à la Société dénommée SCI DEBOISE (Rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le plan de division en date du 26 septembre 2019, vu le plan de situation en date du 28 octobre 2019 et vu l'avis des Domaines en date du 31 décembre 2019.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La SCI DEBOISE, représentée par Monsieur Jean-Jacques GRANGE et ce afin de prévoir le développement de la Société dénommée Loire Equipement, souhaite acquérir un terrain non viabilisé d'une surface d'environ 7 002,00 m², situé sur le territoire de la commune de MARCLOPT et à détacher de la parcelle figurant au cadastre de ladite Commune sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
B	537	L'étang Montrond	03 ha 71 a26 ca

CONTENU

Ladite parcelle se situe en zone UF au PLU de la Commune de MARCLOPT. Le prix de vente négocié avec la SCI DEBOISE est fixé à 10,00 € HT/m² soit 70.020,00 € sachant que d'une part les frais de viabilisation dudit terrain sont à la charge de l'acquéreur et d'autre part que les frais de bornage et de division sont à la charge de l'acquéreur. La présente vente est à considérer au titre de l'application du régime normal de TVA.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la cession d'un terrain non viabilisé d'une surface d'environ 7 002,00 m² situé sur le territoire de la Commune de MARCLOPT à détacher de la parcelle cadastrée Section B Numéro 537, à la SCI DEBOISE ou à toute autre personne morale destinée à se substituer à cette dernière, et ce au prix de 10,00 € HT/m²,
- Acter que les frais de viabilisation, de bornage et de division sont à la charge de l'acquéreur,
- Dire que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur Jean-Pierre TAITE indique que des promoteurs privés sont intéressés pour acquérir l'ensemble des terrains de la zone de MARCLOPT et qu'en parallèle la CCFE va aménager la voirie de l'entrée de ladite zone ce qui sécurisera également l'accès à la départementale.

5. Pôle cycle de l'eau

5.1 **Approbation de la convention de financement entre la Communauté de Communes de Forez-Est et le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise pour l'année 2020 (Rapporteur Gilles DUPIN) :**

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la réglementation en vigueur, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2018.022.31.01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 31 janvier 2018 portant approbation de l'adhésion et des statuts du Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents, et du Volvon dit SIMA Coise et vu l'arrêté inter préfectoral n°163 du 8 août 2019, relatif à la modification des statuts du SIMA Coise,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Pour rappel, la Communauté de Communes de Forez-Est a transféré au SIMA Coise sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Coise et ses affluents et du Volvon (bloc de compétence 1). La Communauté de Communes de Forez-Est adhère également au SIMA Coise pour le bloc de compétence 2 relatif aux compétences facultatives complémentaires à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Coise et du Volvon.

Conformément aux statuts du SIMA Coise, la CCFE contribue annuellement aux interventions liées aux items 2 (hors études générales à l'échelle du bassin versant), 5 et 8 de la compétence GEMAPI telle que définie dans le code de l'Environnement, réalisés sur les cours d'eaux de son territoire.

Ces interventions se décomposent en plusieurs postes :

- interventions réalisées par des entreprises sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise,
- interventions réalisées par l'équipe environnement du SIMA Coise pour l'entretien des cours d'eau,
- interventions réalisées par l'équipe environnement du SIMA Coise pour l'entretien des fossés de la zone de l'aéroport (volet PI).

Pour rappel, la contribution annuelle de la CCFE à l'animation du contrat territorial, les études générales à l'échelle du bassin versant et aux charges de structures, est calculée selon une clé de répartition et fait l'objet, en cours d'année, à un appel à contribution supplémentaire. Il est donc nécessaire de signer une convention avec le SIMA Coise.

CONTENU

L'objet de la présente convention est de préciser, d'une part, la participation financière de la CCFE pour les interventions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise sur les cours d'eau (ou partie de cours d'eau) du territoire de la CCFE, après prise en compte des aides financières éventuelles et d'autre part les dépenses affectées directement au volet prévention des inondations (PI).

Pour 2020, le coût prévisionnel du programme d'actions sur le territoire de la CCFE est estimé à :

2020	Coût prévisionnel (hors subventions)	Subventions (montant prévisionnel)	Reste à charge de la CCFE
Interventions entreprises	42 700 € TTC	28 001 €	14 699 €
Interventions équipe Environnement	34 200 € net	17 809 €	16 391 €
Total	76 900 €	45 810 €	31 090 €

La distinction des sommes affectées à la compétence GEMAPI (bloc1) ou Hors GEMAPI (bloc2) sera précisé lors de la facturation.

Les dépenses prévisionnelles directement identifiées PI sont :

2020	Coût prévisionnel (hors subventions)	Subventions (montant prévisionnel)	Reste à charge de la CCFE
Entretien fossés	1 200 €	0 €	1 200 €
Interventions entreprises (pose de repères de crues)	12 860 € TTC	0 €	12 850 € TTC €
Total	14 060 €	0 €	14 060 €

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver la convention de financement des interventions du SIMA Coise sur le territoire de la CCFE pour l'année 2020 telle que définie en annexe.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6. Pôle ingénierie technique

6.1 **Approbation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (Rapporteur Gilles DUPIN) :**

RAPPEL et REFERENCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu l'article L229-25 du code de l'environnement fixant obligation pour les communautés de communes de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan portant sur les émissions de gaz à effet de serre relatives à leur patrimoine et à leurs compétences, ainsi que la mise en œuvre d'actions qui visent à réduire ces émissions, vu le courrier du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 8 mars 2019 rappelant l'obligation relative au texte de loi précité, vu la délibération n°2017.051.12.04 en date du 12 avril 2017 portant sur l'engagement de la Communauté de Communes de Forez-Est dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), vu la délibération n°2019.043.22.05 en date du 22 mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Commune de Forez-Est (CCFE) et notamment son programme d'action, dont l'action n°3.3 intitulée « Connaître les facteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) de la CCFE et agir sur la réduction des émissions » et vu la réunion de rendu de l'étude du 12 février 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fait partie de l'ensemble des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre ses objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à savoir une baisse de 40% de ses émissions en 2030 par rapport au niveau de 1990. Ce bilan est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale sur le territoire national.

Pour les collectivités, ce bilan porte sur leur patrimoine et leurs compétences. Il s'agit d'une démarche qui permet de connaître l'impact de l'activité de la collectivité sur le climat, d'identifier des actions permettant de réduire ses émissions et sa facture énergétique, et d'évaluer l'importance de sa dépendance aux énergies fossiles.

CONTENU

Les objectifs du bilan des émissions de gaz à effet de serre sont donc :

- d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par toutes les activités de la collectivité pour évaluer son impact en matière d'effet de serre,
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources,
- d'apprécier la dépendance des activités de la collectivité et de son territoire à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie,
- de proposer un plan d'actions à court et moyen terme, pour réduire ces émissions et diminuer la vulnérabilité économique de la collectivité auditée et de ses acteurs.

Les rendus consistent donc en :

- Une infographie présentant une synthèse des résultats du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES),
- Un rapport d'étude,
- Un plan d'action visant la réduction des émissions décrites,
- Un outil numérique de suivi et d'évaluation accompagné de sa notice.

En parallèle, le bilan sera déposé par le prestataire sur la plateforme informatique des bilans d'émissions de gaz à effet de serre administrée par l'ADEME (démarche réglementaire).

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le rapport du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre annexé et l'engagement des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (fiche action n° 3.3 du PCAET).

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6.2 Convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux (Rapporteur Christian FAURE) : **RAPPEL et REFERENCE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La Communauté de Communes de Forez-Est est propriétaire d'un broyeur à végétaux. Suite à un questionnaire et différentes rencontres entre élus et techniciens des communes et de la CCFE, certaines communes membres de la CCFE ont exprimé le souhait de pouvoir utiliser ce broyeur à végétaux. Cette mise à disposition a pour vocation de permettre aux communes de :

- Impulser une attitude éco exemplaire dans la gestion des espaces verts publics,
- Traiter à la source les déchets verts, de réduire les transports et les volumes apportés en déchèterie ou enlevés par un prestataire,
- Avoir recours à une technique alternative de jardinage : le paillage, solution contribuant à la suppression des produits phytosanitaires et à la diminution des quantités d'eau consommée pour les espaces verts publics.

Il est donc nécessaire de proposer une convention sur les modalités d'utilisation de ce broyeur à végétaux.

CONTENU

Considérant les divers échanges avec les communes membres quant à la mise à disposition dudit broyeur de végétaux et ce dans un souci de bonne organisation des services, de rationalisation des missions et de mutualisation des moyens, la convention comporte les informations suivantes : les modalités de mise à disposition, le tarif de location, les conditions de transport du broyeur, les responsabilités des parties, les conditions d'utilisation, la durée de la location, ...

Monsieur Pierre SIMONE demande un complément d'information sur la formation pour utiliser ce broyeur. Monsieur Christian FAURE souligne que les agents de la CCFE feront une formation d'une 1/2 journée à tous les agents communaux intéressés.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Arrêter le tarif de 100.00 € / jour d'utilisation,
- Approuver le projet de convention de mise à disposition du broyeur à végétaux, tel rapporté en annexe.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

A 18h35, Monsieur Claude GIRAUD quitte la salle

7. Pôle ressources humaines

7.1 Modification du tableau des effectifs de Forez-Est (rapporteur Brigitte BRATKO) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la réglementation en vigueur, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération n°2019.002.18.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 18 décembre 2019 portant modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 janvier 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La mise en place de l'organisation de la Communauté de Communes de Forez-Est nécessitant des réajustements en matière de moyens humains, il est exposé le fait de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de Forez-Est.

CONTENU

Après avoir requis l'avis favorable du Comité Technique, la modification du tableau des effectifs porte sur :

Filière médico-sociale :

- La création d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps non-complet (23/35)**, au 1^{er} avril 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Panissières).
- La suppression concomitante d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps non-complet (15/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Panissières).
- La création d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps complet (35/35)**, au 1^{er} avril 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Rozier).
- La suppression concomitante d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps non-complet (30/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Rozier).
- La création d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps complet (28/35)**, au 1^{er} avril 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Rozier).
- La suppression concomitante d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps non-complet (25/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Rozier).
- La création d'un poste **d'infirmière en soins généraux de classe normale, catégorie A à temps non-complet (30/35)**, au 1^{er} avril 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Rozier).
- La suppression concomitante d'un poste **d'infirmière en soins généraux de classe normale, catégorie A à temps non-complet (28/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche Rozier).

Filière administrative :

- La création d'un poste **d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, catégorie C à temps non-complet (28/35)**, au 04 mars 2020, pour les besoins du pôle ressources (service finances).
- La suppression concomitante d'un poste **d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, catégorie C à temps non-complet (13,5/35)**, pour les besoins du pôle ressources (service finances).
- La création d'un poste de **rédacteur, catégorie B à temps non-complet (28/35)**, à la date de la présente délibération, pour les besoins du pôle social/services à la population (MFS/PLIE).
- La suppression concomitante de **rédacteur, catégorie B à temps non-complet (24/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (MFS/PLIE).
- La création d'un poste **d'attaché, catégorie A à temps complet (35/35)**, au 1^{er} avril 2020 (poste de « Sigiste », transversal à plusieurs pôles).
- La création d'un poste **d'attaché, catégorie A à temps non-complet (26/35)**, au 1^{er} avril 2020 (poste de « Chargé de mobilité », pôle aménagement du territoire).

Filière technique :

- La création d'un poste **d'adjoint technique, catégorie C à temps non-complet (28/35)**, à la date de la présente délibération, pour les besoins du pôle social/services à la population (service piscine).
- La suppression concomitante **d'adjoint technique, catégorie C à temps non-complet (24/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (service piscine).
- La création d'un poste **d'ingénieur, catégorie A à temps complet (35/35)**, à la date du 1^{er} avril 2020 (poste de « Sigiste », transversal à plusieurs pôles).

Il est précisé qu'un seul « Sigiste » sera recruté mais en fonction du profil de la personne choisie il a été prévu la création de deux postes issus de différentes filières (administrative et technique) afin de permettre le recrutement le plus large possible. Enfin, les créations de postes avec augmentation du temps de travail régularisent des situations où les agents concernés percevaient des heures complémentaires chaque mois pour certains depuis plus de 3 ans.

Monsieur Christophe BEGON demande à quoi correspond le poste de « Sigiste ». Madame Brigitte BRATKO indique que c'est le terme employé pour les personnes qui gèrent les SIG.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Adopter le tableau des emplois à la date du 4 mars 2020, tel que présenté en annexe,
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois, au budget de la Communauté de Communes de Forez-Est, chapitre 12.

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7.2 Mise en place du télétravail régulier à titre expérimental (rapporteur Brigitte BRATKO) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la réglementation en vigueur, vu le projet de territoire de la CCFE et son PCAET, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu les avis favorables du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail en date du 30 janvier 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux, de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'informatique et de la communication. Le télétravail s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires de Forez-Est. Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

La Communauté de Communes de Forez-Est souhaite expérimenter la mise en place du télétravail pour ses agents selon trois objectifs hiérarchisés :

- Une démarche de développement durable (réduction des trajets « domicile/travail ») en participant à la réduction des gaz à effets de serre s'inscrivant ainsi dans le Plan Climat Air Energie Territorial et le projet de territoire,
- L'amélioration de la qualité de vie des agents en favorisant le bien-être au travail et une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle (fatigue au volant...),
- La prévention des risques professionnels au travers de la réduction des accidents de trajets.

Une démarche projet a été mise en place depuis septembre 2019, qui a permis d'aboutir à la rédaction de la charte ci-jointe qui est le fondement de l'organisation à développer.

A 18h40, retour dans la salle de Monsieur Claude GIRAUD.

CONTENU

La charte annexée à la présente délibération fixe les règles telles que le définit le décret n°2016-151 du 11 février 2016 dans son article 7 à savoir :

- 1- Les activités éligibles,
- 2- La liste et la localisation des locaux professionnels éventuellement mis à disposition,
- 3- Les règles à respecter en termes de sécurité des systèmes d'information et de protection des données,
- 4- Les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de santé,
- 5- Les modalités de contrôle et de comptabilisation de temps de travail,
- 6- Les modalités de prise en charge de coûts ainsi que la maintenance,
- 7- Les modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail.

Il est proposé de mettre en place le télétravail au sein de Forez-Est à titre expérimental pour une période d'un an du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021. Des outils de suivi seront mis en place ainsi qu'une évaluation régulière du dispositif qui permettra :

- D'ajuster le cas échéant, certaines modalités définies par la charte,
- De décider la pérennisation ou non du dispositif, qui fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la charte relative au télétravail au sein de Forez-Est jointe en annexe,
- Autoriser la mise en place de l'expérimentation du télétravail à compter du 1^{er} juin 2020 et pour une durée d'un an.

Monsieur Pierre SIMONE demande un complément d'information au sujet de l'article 2 quant au lieu où se fera le télétravail : à domicile ou dans un bureau de la CCFE.

Madame Brigitte BRATKO lui répond que cela pourra se faire soit à domicile soit dans des bureaux fléchés pour le télétravail dans des bâtiments administratifs de la CCFE.

Monsieur Laurent MIOCHE a relevé dans l'exposé que la mise en place du télétravail sera quasiment sans coût, il se dit surpris notamment pour l'informatique.

Madame Brigitte BRATKO précise que soit l'agent a déjà un ordinateur CCFE et il pourra l'utiliser, soit le télétravailleur utilisera son ordinateur personnel en pouvant se connecter à un lien CCFE et avoir ainsi accès à tous ses dossiers informatiques.

Monsieur Laurent MIOCHE demande si, dans le cas où un agent est en congé le télétravailleur devra revenir pour permettre la continuité de service ?

Madame Brigitte BRATKO lui répond que oui car la continuité de service a été un pilier pour la mise en place du télétravail au sein de la CCFE.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7.3 **Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP et hors RIFSEEP) et retrait de la délibération n°2018.021.07.11 (rapporteur Brigitte BRATKO) :**

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la réglementation en vigueur, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

vu la délibération n°2018.021.07.11 en date du 7 novembre 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant actualisation du régime indemnitaire du personnel de Forez-Est, considérant le rapport d'audit n°2019-042-005 de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Loire et considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 janvier 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est nécessaire d'actualiser les modalités du régime indemnitaire au sein de la Communauté de Communes de Forez-Est pour :

- Se conformer aux évolutions réglementaires intervenues depuis 2018,
- Tenir compte des préconisations formulées par l'audit paie réalisée par la DDFIP avec un rapport d'audit transmis à l'automne 2019,
- Actualiser le contenu de la délibération avec les réalités de Forez-Est notamment avec l'apparition de nouveaux métiers.

CONTENU

La nouvelle délibération qui a été travaillée avec les services de la DDFIP et validée par les instances paritaires comporte des :

1. Modifications relative à la PARTIE 1 : régime indemnitaire RIFSEEP

- IFSE (partie fixe)** : suppression des « fonctions ou sujétions particulières » avec réintégration des fonctions de régisseurs, d'assistants de prévention, de formateur et de remplaçant du N+1 dans les groupes de fonctions, au sein de tous les groupes (modification de forme uniquement)
- Tableau des groupes de fonctions :**

1/ Actualisation des emplois : ajouts de nouveaux métiers tels que technicien de l'eau, secrétaire de mairie itinérant, référent valorisation déchets, électricien polyvalent...

2/ Apparition des fonctions de régisseurs et /ou d'assistant de prévention et/ou de formateur interne, et/ou d'intérim du N+1 dans tous les groupes de fonction, et ce, sur préconisation de la DGFIP au regard de l'évolution des textes et jurisprudences depuis 2018.

3/ Précision que les nouveaux métiers seront côtés dans la délibération créant le poste correspondant (sur préconisation des auditeurs DGFIP)

4/ Inscription des montants plafonds légaux pour les groupes de fonctions, sans changement de la règle interne (valeurs-cibles toujours en vigueur).

- Actualisation des cadres d'emplois éligibles suite à l'arrivée de certains arrêtés de transposition :**

Ajout du cadre d'emploi des Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

- Actualisation des cadres d'emplois non concernés par le RIFSEEP**

Conseiller des APS (cadre d'emploi présent à Forez Est au 01/01/20)

- Révision des modalités de maintien de l'IFSE** : proposition de maintenir l'IFSE métier aux agents victimes d'accident de travail ou maladies professionnelles (pour les demandes de reconnaissance intervenues à partir de la date de la nouvelle délibération).
- Nature d'absence donnant lieu à décompte du CIA** : ajout du congé paternité

2. Modifications relative à la PARTIE 2 : régime indemnitaire HORS RIFSEEP

- Primes hors RIFSEEP :**

- Suppression de la référence au nombre de bénéficiaires
- Ajout des primes pour les conseillers des APS (indemnité de sujétions)
- Suppression des certains cadres d'emplois bénéficiaires de l'IHTS (ceux passés en A)

- Ajout des missions ouvrant droit aux IHTS
- Suppression de l'IFTS (prime supprimée par les textes)
- Indemnités d'astreinte : détail des modalités de versements et des bénéficiaires (avec ajouts d'astreintes et notamment possibilité de mettre en place une astreinte décisionnelle au niveau des déchèteries)

Il est souligné que ces modifications portent essentiellement sur une actualisation de la réglementation notamment avec le décret du 27/02/2020 et auront peu d'incidences financières pour la collectivité.

A 18h48, Monsieur Jean-François YVOREL quitte la salle

Monsieur Pierre SIMONE constate que le CIA est suspendu en cas de congé maternité.
Madame Brigitte BRATKO lui répond que cela est vrai et que cela s'étend même au congé paternité.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Retirer la délibération du 7 novembre 2018 portant actualisation du régime indemnitaire du personnel de Forez-Est et la faire succéder par la présente délibération,
- Valider les modifications au régime indemnitaire « RIFSEEP » (IFSE part fixe et CIA part variable) au bénéfice des agents de Forez-Est,
- Valider les primes et indemnités hors « RIFSEEP » au bénéfice des agents de Forez-Est,
- Prévoir les crédits correspondants qui seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 65	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

8. Pôle finances

8.1 Acquisition de parcelles d'une surface d'environ 25 m², 2078 m², 1338 m² et 788 m² Fond Rivaud à Chazelles-sur-Lyon (Rapporteur Pierre VERICEL) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu le plan de division en date du 21 septembre 2019.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est de relancer les acquisitions de parcelles d'une surface d'environ 25 m² et 2 078 m² situées à Chazelles-sur-Lyon alors initiées par la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais, considérant que deux parcelles de 1 338 m² et 788 m² sont à acquérir, la parcelle de 788 m² devant servir à la création de la voie d'accès à la déchetterie, considérant le souhait de la Communauté de Communes de Forez-Est d'acquérir ces parcelles en vue de la réhabilitation de la déchetterie située sur la Commune de Chazelles-sur-Lyon.

CONTENU

Considérant l'intervention du géomètre-expert quant aux divisions parcellaires requises, considérant que deux surfaces d'environ 25 m² et 788 m² sont à détacher de la parcelle cadastrée Section C 30 et sont nécessaires à la réalisation du projet, considérant que deux surfaces d'environ 1 338 m² et 2 078 m² sont à détacher de la parcelle Section C 31 et sont nécessaires à la réalisation du projet,

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver l'acquisition d'une surface d'environ 25 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section C 30 appartenant aux époux LAURENT et ce au prix de 2 € HT/m²,
- Approuver l'acquisition d'une surface d'environ 2 078 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section C 31 appartenant aux époux LAURENT et ce au prix de 2 € HT/m²,
- Approuver l'acquisition d'une surface d'environ 1 338 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section C 31 appartenant aux époux LAURENT et ce au prix de 2 € HT/m²,
- Approuver l'acquisition d'une surface d'environ 788 m² et à détacher de la parcelle cadastrée Section C 30 appartenant aux époux LAURENT et ce au prix de 4 € HT/m²,
- Acter que les crédits requis sont prévus au budget,
- Acter que lesdites acquisitions seront opérées par acte notarié.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.2 Acquisition d'une parcelle d'une surface d'environ 190 m² La Charrantaine à Chazelles-sur-Lyon (Rapporteur Pierre VERICEL) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le plan de division en date du 21 septembre 2019,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est de relancer l'acquisition d'une parcelle d'une surface d'environ 190 m² située à Chazelles-sur-Lyon alors initiée par la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais, considérant le souhait de la Communauté de Communes de Forez-Est d'acquérir cette parcelle en vue de la réhabilitation de la déchetterie située sur la Commune de Chazelles-sur-Lyon,

CONTENU

Considérant l'intervention du géomètre-expert quant à la division parcellaire requise, considérant qu'une surface d'environ 190 m² est à détacher de la parcelle cadastrée Section C 1092 et est nécessaire à la réalisation du projet,

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver l'acquisition d'une surface d'environ 190 m² et à détacher de la parcelle cadastrée Section C 1092 appartenant aux consorts THOLLOT et ce au prix de 2 € HT /m²,
- Acter que les crédits requis sont prévus au budget,
- Acter que ladite acquisition sera opérée par acte notarié.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.3 Cession de parcelles d'une surface d'environ 3524 m² et 2642 m² Fond Rivaud à Chazelles-sur-Lyon (Rapporteur Pierre VERICEL) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le plan de division en date du 21 septembre 2019,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est de relancer les cessions de parcelles d'une surface d'environ 3 524 m² et 2 642 m² situées à Chazelles-sur-Lyon alors initiées par la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais, considérant le souhait de la Communauté de Communes de Forez-Est de se voir céder ces parcelles en vue de la réhabilitation de la déchetterie située sur la Commune de Chazelles-sur-Lyon,

CONTENU

Considérant l'intervention du géomètre-expert quant aux divisions parcellaires requises, considérant qu'une surface d'environ 3 524 m² est à détacher de la parcelle cadastrée Section C 28 et est nécessaire à la réalisation du projet, considérant qu'une surface d'environ 2 642 m² est à détacher de la parcelle cadastrée Section C 29 et est nécessaire à la réalisation du projet,

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la cession de surfaces d'environ 3 524 m² et 2 642 m² à détacher des parcelles cadastrées Section C 28 et C 29 appartenant à la Commune de Chazelles-sur-Lyon et ce à l'euro symbolique,
- Acter que les crédits requis sont prévus au budget,
- Acter que lesdites cessions seront opérées par acte notarié.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 66	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.4 Approbation des budgets primitifs 2020 pour le budget général et les budgets annexes (Rapporteur Pierre VERICEL)

Les budgets primitifs 2020 ont été construits sur la base du débat d'orientations budgétaires du 5 février 2020 et des observations des membres de la commission des finances et du bureau communautaire le 12 février dernier.

Le Conseil Communautaire devra voter le budget principal et les 17 budgets annexes, dont le montant consolidé s'élève à :

En section de fonctionnement	54 865 636,56 €
En section d'investissement	37 318 059,44 €
TOTAUX	92 183 696,00 €

Monsieur Pierre VERICEL via un diaporama fait une présentation détaillée des BP 2020 à l'Assemblée.

I- GENERALITES

Les budgets de la Communauté de Communes de Forez-Est sont votés au chapitre.

Le Conseil Communautaire devra valider la reprise par anticipation des résultats de 2019.

Le Conseil communautaire devra modifier 3 Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) votées en 2019 afin d'inscrire sur plusieurs exercices budgétaires les dépenses d'investissement relatives à l'aménagement des gares de Montrond-les-Bains et Veauche et du Pôle enfance de Montrond-les-Bains.

II- LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement - Services financés par le budget principal :

- tous les services « support » : finances, RH, juridique, informatique, communication, techniques,
- services sportifs : piscine de Feurs « Forez-Aquatic » et contribution aux piscines extérieures afin que tous les enfants de la Communauté de Communes apprennent la natation ; aérodrome de Chambéon qui est propriété de la CCFE,
- santé : maisons de santé de Rozier-en-Donzy et Panissières,
- solidarité : Points Rencontre Emploi (PRE) de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Panissières et Veauche, « France service », ainsi que les contributions aux missions locales du Forez et du Roannais et PLIE du Forez,
- aménagement du territoire,
- service « Autorisation Droits des Sols » (ADS),
- aires d'accueil des Gens du Voyage (Feurs) et participation à l'Aire de Grand Passage de Saint-Etienne Métropole,
- tourisme : notamment financement de l'Office de Tourisme de Forez-Est,
- développement économique,
- voie-ferrée de Bellegarde-en-Forez,
- culture (Atelier Musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon), soutiens aux Musées du Tissage et de la Soierie à Bussières et Musée de la Cravate et du Textile de Panissières ; actions culturelles diverses notamment dans le cadre de la convention territoriale de Développement de l'Education aux Arts et à la Culture (EAC) favorisant la mise en place de résidences d'artistes professionnels à vocation de médiation culturelle. La CCFE assure également la gestion du site de la Chapellerie (fluides, entretien courant, maintenance...),
- environnement : actions environnementales et TEPCV,
- ordures ménagères (pour 2 ex EPCI : CCPSG et CCFL qui étaient à la TEOM),
- cycle de l'Eau comprenant la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il est présenté tel que ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES					RECETTES						
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges caractère général	3 590 365,70	4 693 734,37	3 978 319,23	4 417 920,00	013	atténuation de charges	235 516,45	378 000,00	53 230,88	190 534,00
012	Charges de personnel	3 071 616,63	3 957 030,00	3 605 477,09	4 318 200,00	70	produits des services	577 794,41	755 200,00	825 260,99	689 000,00
014	atténuation de produits	15 961 819,14	15 808 000,00	15 645 711,67	15 920 000,00	73	impôts et taxes	25 638 291,87	25 799 965,00	26 546 608,90	26 415 835,00
65	autres charges de gestion courante	3 916 962,05	5 283 911,00	4 383 794,82	6 033 545,00	74	dotations subv participations	5 814 999,17	5 492 685,00	5 632 591,63	5 328 809,00
66	charges financières	323 518,42	475 000,00	359 317,90	392 000,00	75	autres pdts gestion courante	72 362,84	403 200,00	93 401,57	329 500,00
67	charges exceptionnelles	77 461,39	98 000,00	63 921,09	92 000,00	76	pdts financiers	74 207,73			
68	dotations aux provisions					77	produits exceptionnels	270 338,19		385 613,65	
042	opérations d'ordre entre sections	1 882 960,46	3 000 000,00	2 284 764,99	3 000 000,00	78	reprises sur provisions				
022	dépenses imprévues	0,00	967 388,47	1 309 936,80		042	opérations d'ordre entre sections	64 758,88	62 000,00	129 838,29	40 000,00
023	virement section d'investissement	0,00	7 725 000,00		2 232 656,46	002	résultat n-1	10 273 231,77	9 117 013,84	10 475 116,69	4 722 580,26
	TOTAL dépenses	28 824 703,79	42 008 063,84	30 321 306,79	37 716 258,26		TOTAL recettes	43 021 501,31	42 008 063,84	44 141 662,60	37 716 258,26
							résultat de fonctionnement	14 196 797,52	0,00	13 820 355,81	0,00

Section d'Investissement :

BUDGET GENERAL CCFE - section d'investissement											
CHAP	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CHAP	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit reporté	0,00	1 020 287,19	0,00	461 841,55	001	excédent inv reporté (avec CCPSG)	1 554 633,63	345 914,59	1 619 706,20	
020	dépenses imprévues	0,00	137 708,00		99 460,00	1068	excédent de fonct capitalisé	0,00	5 730 882,05	5 730 882,05	9 097 775,55
040	opérations d'ordre	64 758,88	62 000,00	129 838,29	40 000,00	021	virement du fonctionnement	0,00	7 725 000,00		2 232 656,46
10	Dotations - FVTVA	0,00				041	op patrimoniales	0,00	742 356,59	96 562,09	628 000,00
041	opérations patrimoniales	0,00	742 356,59	96 562,09	628 000,00	024	pdts de cession	0,00	1 214 000,00		430 000,00
16	remboursements capital emprunts	1 058 346,64	1 426 000,00	1 321 363,33	1 500 000,00	040	op d'ordre	1 882 960,46	3 000 000,00	2 284 764,99	3 000 000,00
20	immobilisations incorporelles	191 020,58	629 706,00	76 671,31	753 597,00	10	FCTVA	312 712,14	770 000,00	201 750,69	1 132 896,89
204	subv d'équipement versées	4 528 308,84	10 754 944,87	6 229 504,45	5 920 328,00	13	Suventions	396 090,49	911 061,00	207 516,00	980 511,00
						16	emprunts	3 654 125,90	3 969 287,19		288 000,00
21	immobilisations corporelles	843 623,23	7 097 440,00	1 087 778,98	7 655 317,00	204	subv d'équipement	0,00		1 500,00	
23	immobilisations en cours	720 084,76	1 023 100,00	650 339,39	1 261 636,00	23	immobilisations en cours	0,00	372 000,00		372 000,00
27	avances aux budgets annexes éco	0,00	3 832 000,00	2 717 559,17	550 000,00	27	déconsignation FC CCPSG et remb avances	1 319,42	1 913 531,87	1 864 793,01	476 411,65
26	titres de participation	0,00	3 000,00	1 895,00	3 181,00	458201		25 000,00	320 999,36	17 794,50	237 109,00
458101	opérations sous mandat	74 784,52	286 490,00	175 599,07	2 000,00						
	TOTAL DEPENSES	7 480 927,45	27 015 032,65	12 487 111,08	18 875 360,55		TOTAL RECETTES	7 826 842,04	27 015 032,65	12 025 269,53	18 875 360,55
							résultat d'investissement	345 914,59	0,00	-461 841,55	0,00

DETAIL DES OPERATIONS d'INVESTISSEMENTS 2020- BUDGET GENERAL		
reports 2019 et inscription BP 2020		
OPERATIONS d'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Vie de la collectivité		
réserve pour acquisition et tx immeuble de bureaux	450 000	342 000
achat de véhicules	33 000	
informatique	242 880	
divers matériel et mobilier	90 000	
signalétique	16 600	
Aménagement du territoire		
THD	3 742 500	
PIG et bonus performance énergétique	130 000	
aire co-voiturage Balbigny	286 000	
AA gens du Voyage /aire grand passage	102 500	
gares	2 000 000	
Développement territorial		
tourisme	76 500	7 073
éco- aides aux entreprises	121 194	
travaux sur Zones d'activités	80 000	100 000
ZAC Murons	2 265 000	
ZAC Bergères	673 000	1 100 000
voirie site SAMRO	2 100 000	
Ingénierie technique- environnement		
pole technique Epercieux	21 270	94 600
matériel pour techniques	43 000	
aérodrome Chambéon	55 000	88 000
voie ferrée BEF	373 830	
voiries	4 000	199 580
Pont Marteau	10 747	28 258
TEPCV	357 000	235 109
Déchets		
déchetterie MLB	36 000	
déchetterie Chazelles	1 440 000	
environnement OM	436 456	0
Population		
Maison santé Panissières	62 011	456 000
Maison France Services	28 125	0
soutien maison médicale	100 000	
piscine Forez aquatic	163 400	79 000
chapellerie	26 031	18 000
Participations		
participations(gds équipements SEM, CEREMA, syndicats de rivière)	254 353	
TOTAL INVESTISSEMENTS 2020	15 820 397	2 747 620
AUTRES DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
déficit n-1	461 841,55	
Fonds de concours en investissement	160 000	
capital de la dette sur général	1 500 000	
avance aux budgets annexes de zone	550 000	332 000
actions SEDL et SEM SOLEIL	3 181	
FC déconsignés CCPSG	240 481	144 412
dépenses imprévues	99 460	
TOTAL autres dépenses	3 014 964	476 412
AUTRES RECETTES d'INVESTISSEMENT		
FC TVA		1 032 897
AMORTISSEMENTS-op ordre	40 000	3 000 000
Résultat d'investissement 2019		0
virement du fonctionnement 1068		9 097 776
virement du fonctionnement 021		2 232 656
reprise prêts budget immobilier d'entreprises		288 000
TOTAL autres recettes	40 000	15 651 329
TOTAL	18 875 361	18 875 361

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur plusieurs points :

A – FISCALITE MENAGES

Vote des Taux d'imposition :

En 2020, la loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des bases pour le foncier bâti de 1,2% et de 0,9% pour les bases de taxes d'habitation.

Conformément aux engagements pris, les taux des 4 taxes locales ne seront pas modifiés pour l'année 2020 :

- Taxe d'Habitation :	10,76%
- Foncier Bâti :	2,42 %
- Foncier Non Bâti :	4,55 %
- Contribution Foncière des Entreprises :	25,17 %

B – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire a décidé de maintenir les taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** pour l'année 2020 :

- 1) Zone correspondant aux communes de l'ex **Communauté de Communes de Forez en Lyonnais** :
Chazelles-sur-Lyon, Saint-Médard-en-Forez : **11,57 %**
- 2) Zone correspondant aux communes de l'ex **Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier** : Aveizieux, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Montrond-les-Bains, Rivas, Saint-André-le-Puy, Veauche : **9,45%**

Arrivée de Monsieur Jérôme BRUEL, à 19h00 et retour dans la salle de Monsieur Jean-François YVOREL.

C – VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le Conseil Communautaire valide la liste des subventions et participations pour le budget général :

Subventions nécessitant une convention	réglé 2018	réglé 2019	prévu 2020
Frapna Loire (entrées Ecopole)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
ALEC42	839,00	35 000,00	59 471,00
ADIL	0,00	6 938,00	7 000,00
EPURES	58 215,00	81 754,00	100 000,00
Loire initiative (prets d'honneur+ subv fonct)	104 600,00	35 000,00	80 000,00
Atelier musée du chapeau	162 616,00	162 616,00	165 000,00
Association musée tissage soirie Bussièrès		20 200,00	20 200,00
48 h de la création- musée tissage soirie		0,00	5 000,00
Association jeux d'ensemble	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Château du Rozier		0,00	10 000,00
SAMEAD	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Centre socio-culturel l'Equipage	13 700,00	5 894,00	6 380,00
Centre socio-culturel l'Equipage - PRE		8 300,00	8 300,00
SA Loire Télé	63 826,00	63 000,00	63 000,00
MJC Feurs centre de loisirs	12 336,00	12 336,00	12 500,00
Subventions sans convention	réglé 2018	réglé 2019	prévu 2020
Les enfants du Forez	10 000,00	10 000,00	10 000,00
CRAP Veauche	2 000,00	2 500,00	2 500,00
Air Club du Forez	4 800,00	4 800,00	5 000,00
Société Hippique de la Loire	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Aqua club Forézien	2 500,00	2 500,00	2 500,00
CLUB Handisport Forézien	1 500,00	1 500,00	2 000,00
CLUB Handisport Forézien -subv exceptionnelle Championnats France (phase finale)			1 000,00
Union bouliste Bellegarde en Forez			1 500,00
Entente sportive de Feurs TOP 16	0,00	1 500,00	500,00
Au cœur des collines (concert international)			1 500,00
Vie Libre (départemental)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
MJC Bussièrès	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Comice Feurs (achat de place "expo)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
L'étincelle Panissièrès	500,00	500,00	500,00
Concert de Jazz du comité des fêtes Ste Agathe en Donzy			300,00
Lycée Honoré d'Urfé Forum enseignement supérieur (FESUP)			1 000,00
Enseignement économe entreprise			500,00

Pour le budget « petite enfance » :

Détail des subventions et participations - Budget Petite Enfance			
	réglé 2018	réglé 2019	2020
Promeneurs du net	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Appel à projet citoyenneté jeunesse			20 000,00
ADMR RAM Balbigny	34 000,00	43 940,00	43 630,00
Centre socio culturel Chazelle RAM	41 612,00	41 612,00	41 612,00
Centre socio culturel Chazelle - LAEP		7 545,00	7 545,00
Crèche Montrond "La Récré"	90 000,00	140 000,00	140 000,00
Crèche Veauche "à petits pas"	145 358,00	150 000,00	155 000,00
Jardin d'enfants Veauche "coccinelle et papillons"	75 000,00	74 961,00	72 618,00
ADMR crèche Balbigny-le jardin enchanté		74 932,00	77 000,00
Micro-crèche Bellegarde "l'arche aux pitchous"	1 600,00	3 000,00	3 000,00
Micro-crèche Cuzieu "les petites frimousses"	3 000,00	3 000,00	12 284,00
L'île aux câlins (micro-crèche St-Cyr) subv annuelle	10 000,00	3 000,00	
L'île aux câlins (micro-crèche St-Cyr) subv travaux		10 000,00	3 000,00
Babylaune	62 247,47	70 000,00	70 700,00
APPELS A PROJET JEUNESSE (délibération du 6-11-2019)			
MJC Chazelles (caisse à savons)		500,00	
MJC Chazelles (groupe de parole sexualité)		1 000,00	
MJC Chazelles (ateliers "estime de soi")		1 000,00	
MJC Chazelles (Apiculture)		1 000,00	
centre social et culturel Feurs (ciné quartier)		2 500,00	
MJC Chazelles (conseil citoyen de jeunes)		1 000,00	
association départementale des MJC			

D- VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La CCFF avait dû créer en 2012, une station d'épuration pour développer la ZA des Places à Civens. Or, juridiquement, il avait été impossible que cette station soit portée par le budget à vocation économique de la ZA des Places, mais un budget SPIC, en comptabilité M49 avait dû être créé.

Ce budget a pu être équilibré jusqu'en 2019 grâce à une subvention d'équilibre versée au départ par la CCFF, mais le nombre d'entreprises branchées sur cette station n'est pas suffisant pour équilibrer par la redevance d'assainissement, les dépenses de ce budget. Il est proposé que le budget principal de Forez-Est verse à ce budget annexe, une subvention d'équilibre de 100 000 €.

E- TRANSFERT DE 3 EMPRUNTS CONTRACTES PAR LE BUDGET « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » AU BUDGET PRINCIPAL

3 emprunts avaient été contractés par la Communauté de communes de Forez en Lyonnais, portés par le budget « immobilier d'entreprises », afin de financer les bâtiments économiques sur la ZA de Montalègre à Chazelles-sur-Lyon.

Tous ces bâtiments économiques sont vendus. Il est proposé que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 de 288 000 € de ces 3 prêts soit transféré au budget principal de Forez-Est.

F- MODIFICATION DES AP/CP VOTEES EN 2019 (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT)

Budget Général - Gare de Montrond les Bains- fonction 824						
AP BG 01	montant initial de l'AP TTC (2019)	montant révisé de l'AP en 2020	crédit de paiement réalisé en 2019	Modification des Crédits de Paiement		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022
DEPENSES	1 512 780	1 754 729	7 729	1 000 000	747 000	
RECETTES (subv département)					670 000	

Budget Général - Gare de Veauche- fonction 824						
AP BG 02	montant initial de l'AP TTC (2019)	montant révisé de l'AP en 2020	crédit de paiement réalisé en 2019	Modification des Crédits de Paiement		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022
DEPENSES	1 500 000	1 501 503	64 278	1 000 000	437 225	
RECETTES						

Budget Petite enfance -Pôle enfance Montrond les Bains - fonction 64						
AP B PE 01	montant initial de l'AP TTC (2019)	montant révisé de l'AP en 2020	crédit de paiement réalisé en 2019	Crédits de Paiement		
				CP 2020	CP 2021	CP 2022
DEPENSES	2 500 000	3 105 520	33 636	2 500 000	571 884	
RECETTE PRÊT				1 786 559		
RECETTES (subventions)				289 200		

Monsieur Georges SUZAN demande si dans le travail de prospective financière il a été prévu les futurs transferts de compétences comme par exemple l'eau et l'assainissement.

Monsieur Pierre VERICEL explique qu'un transfert de compétence est neutre au début pour l'EPCI mais sur la durée effectivement la CCFE portera un surcoût pris en compte dans la prospective financière. Sur ce point ce dernier insiste sur l'importance de la dynamique des ressources fiscales.

Monsieur Jean-Pierre TAITE remarque qu'effectivement les charges financières des budgets eau/assainissement au moment du transfert seront neutres financièrement pour la CCFE mais les enjeux porteront sur l'équité du territoire notamment pour le prix de l'eau.

Monsieur Pierre VERICEL précise que les montants pour les subventions aux associations ont été vus par les commissions thématiques de la CCFE concernées et que la commission des finances ne fait aucun contrôle d'opportunité sur ce point.

Monsieur Pierre SIMONE demande pourquoi entre le CA 2019 et le BP 2020, il y a 25% en plus en fonctionnement et 15% en plus en investissement pour le budget général.

Monsieur Pierre VERICEL précise que le BP 2020 est très prudent et quand le résultat 2019 sera intégré on se rapprochera des chiffres du CA 2019. Monsieur Pierre VERICEL souligne que la vraie comparaison doit se faire de BP à BP et non de CA à BP.

Ce dernier tient d'abord à remercier l'Assemblée pour son écoute et ensuite à féliciter Madame Sylvie GAILLARD et son équipe pour l'élaboration des budgets 2020 et tout le travail réalisé depuis la création de FOREZ-EST en 2017 car passer de 5 budgets à un seul n'a pas été une mince affaire.

G - VOTES

Sur la base des éléments ci-dessus et des annexes, le Conseil Communautaire est invité à voter :

Pour l'ensemble des budgets de Forez-Est :

Décision du Conseil Communautaire Reprise des résultats de 2019 par anticipation

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote des subventions et participations

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Pour le budget primitif 2020 « général » de Forez-Est » :

Décision du Conseil Communautaire Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « assainissement »

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote des taux d'imposition 2020

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote des taux de TEOM 2020

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du transfert de 3 emprunts du budget annexe « Immobilier d'entreprises » au budget principal

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote modification de l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la gare de Montrond-les-Bains

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote modification de l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la gare de Veauche

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote modification de l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'un pôle enfance à Montrond-les-Bains

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif général 2020 de « Forez-est » - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif général 2020 de « Forez-est » - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur Pierre SIMONE rappelle que dans le cadre de l'opération des certificats d'économies d'énergies, la CCFE a fait un gain d'environ 230 K€ et il souhaite que cette somme soit fléchée pour mener des actions autour du développement durable.

Monsieur le Président lui répond que ce point a été évoqué à la dernière commission des finances et que cela sera le cas. Il en profite pour remercier Monsieur Pierre SIMONE et ladite commission pour leur travail.

III - VOTE DES 17 BUDGETS ANNEXES

1) Budget annexe « petite enfance » :

Ce budget agglomère tous les services « petite enfance » gérés par la Communauté de Communes :

- **5 Crèches gérées directement par CCFE** : Feurs, Chazelles, Panissières, Rozier-en-Donzy, Saint-Marcel-de-Félines,
- **5 Crèches subventionnées par CCFE** : Montrond-les-Bains, Veauche, Balbigny, Babylaune (Feurs) Saint-Galmier (continuité de gestion),
- **3 Micro-crèches** accompagnées par CCFE : Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Saint-Cyr-les-Vignes,
- **5 RAM gérés directement par CCFE** : Feurs, Panissières, Veauche, Montrond-les-Bains, Saint-Galmier (continuité de gestion),
- **RAM subventionnés par CCFE** : Chazelles, Balbigny,
- **LAEP (Lieu d'accueil Parent Enfant)** : Chazelles et projet de nouveau LAEP,
- **Ludothèque,**
- **Service coordination** « petite enfance ».

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 1 850 000 €, finançant le fonctionnement et l'investissement. Il est prévu un emprunt pour financer le pôle enfance de Montrond-les-Bains (1ère partie des travaux).

Il se présente comme ci-dessous :

BUDGET petite enfance CCFE - section de fonctionnement											
DEPENSES					RECETTES						
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges caractère général	265 719,69	418 193,00	372 112,56	430 671,00	013	atténuation de charges	20 950,43	15 000,00	71 068,93	75 680,00
012	Charges de personnel	1 700 973,91	2 547 550,00	2 390 876,57	2 625 000,00	70	produits des services	399 586,71	479 300,00	599 207,03	402 000,00
014	atténuation de produits			0,00		73	impôts et taxes		0,00	0,00	
65	autres charges de gestion cour	764 860,18	756 190,00	743 231,26	673 649,00	74	dotations subv participations	1 470 419,21	1 946 880,00	2 120 082,48	1 885 950,00
66	charges financières	2 181,67	46 000,00	35 380,16	27 146,00	74	Apport du budget principal	1 154 830,13	1 589 766,00	1 005 843,28	1 850 000,00
67	charges exceptionnelles		300,00	0,00		76	pdts financiers		1 650,00	1,35	
68	dotations aux provisions					77	produits exceptionnels	110,76		6 084,37	0,00
042	opérations d'ordre entre section	23 422,04	49 100,00	47 639,62	50 000,00	78	reprises sur provisions				
022	dépenses imprévues		4 535,00		195 428,99						
023	virement section d'investissement		210 728,00		211 735,01						
	TOTAL dépenses	2 757 157,49	4 032 596,00	3 589 240,17	4 213 630,00		TOTAL recettes	3 045 897,24	4 032 596,00	3 802 287,44	4 213 630,00
						002	résultat n-1	0,00			
							TOTAL	3 045 897,24	4 032 596,00	3 802 287,44	4 213 630,00
							TOTAL	288 739,75	0,00	213 047,27	0,00

BUDGET petite enfance CCFE - section d'investissement											
CHA	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CHAF	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit reporté	186 700,69	144 339,75	144 339,75	11 445,27	001	excédent reporté		0,00		
10	FCTVA		1 430,00	1 429,98		1068	exc de fonctionnement capitalisé	139 816,19	288 739,75	288 739,75	213 047,27
020	dépenses imprévues		8 570,00		10 000,00	10	FCTVA	3 499,55	168 000,00	23 538,52	453 734,72
16	emprunts dettes	6 666,68	200 000,00	117 316,32	250 000,00	13	Subventions	95 958,69	0,00		352 200,00
20	immobilisations incorporelles	107 526,63	92 000,00	17 436,37	500 000,00	16	emprunts	0,00	672 000,00		1 786 559,27
204	subventions d'équipement		21 114,00	12 505,85	23 114,00	21	immob		10 170,00	8 717,24	211 735,01
21	immobilisations corporelles	106 142,22	231 284,00	70 852,13	272 717,00						
23	immobilisations en cours		700 000,00	16 200,00	2 000 000,00						
040	opérations d'ordre					040	op d'ordre	23 422,04	49 100,00	47 639,62	50 000,00
						021	virement du fonctionnement		210 728,00		
	TOTAL DEPENSES	407 036,22	1 398 737,75	380 080,40	3 067 276,27		TOTAL RECETTES	262 696,47	1 398 737,75	368 635,13	3 067 276,27
							résultat d'investissement	-144 339,75	0,00	-11 445,27	0,00
							résultat total				

INVESTISSEMENTS 2020- BUDGET PETITE ENFANCE		
reports 2019 et inscription BP 2020		
intitulé	DEPENSES	RECETTES
RIAP Balbigny		
RIAP Panissières	1 700	
RIAP Feurs	4 000	
RIAP Veauche	900	
RIAP Balbigny	15 000	
Crèche Forez enchanté Feurs	23 876	
Crèche Chapi-Chapeau Chazelles	39 730	4 000
crèche la Passerelle Panissières	21 683	7 000
crèche la souris verte Rozier	19 179	12 000
crèche les petits Félin St-Marcel	3 600	
Crèche à petits pas Veauche	98 439	
crèche la récré MLB		
crèche le jardin enchanté Balbigny	56 200	40 000
MC l'arche aux pit'chous Bellegarde	9 344	
Ludothèque	1 500	
pole enfance MLB	2 500 000	289 200
prêt pour pole enfance MLB		1 786 559
Coordination	680	
TOTAL INVESTISSEMENTS 2020	2 795 831	2 138 759
AUTRES DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
résultat d'inv 2019		
virement du fonctionnement 1068		213 047
021 (financement des inv sauf PE MLB)		211 735
capital de la dette	250 000	
dépenses imprévues		
amortissements		50 000
FC TVA		453 735
emprunt (remboursement de 2 communes)		
TOTAL	3 045 831	3 067 276

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « petite enfance » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « petite enfance » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

2) Budget annexe « ordures ménagères CCFE » (concerne les territoires ex CCBY ; ex CCCM ; ex CCFF).

Il est financé par la REOM et la REOM incitative (secteur de Balbigny).

ART	désignation	BP 2019-DM1	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	436 439,71	436 439,71	232 382,49
011	Charges caractère général	3 230 185,30	3 088 958,03	2 961 600,00	013	Atténuation de charges	3 000,00	2 534,50	2 490,00
012	Charges de personnel	459 000,00	244 978,16	390 020,22	70	Red. OM	3 307 000,00	3 263 054,31	3 119 984,73
65	autres charges gest courante	88 300,00	87 189,43	109 000,00	74	dot et participations (subv général)	391 000,00	151 754,34	278 000,00
66	charges financières	31 500,00	12 587,06	11 700,00	75	autres pdts gestion courante	0,00	2 223,21	9 000,00
67	charges exceptionnelles	68 500,00	64 896,78	46 500,00	77	pdts exceptionnels	0,00	8 999,03	0,00
68	Provisions	84 000,00	81 500,00	84 000,00	78	reprise sur provision	58 000,00	72 892,00	81 500,00
022	Dépenses imprévues	50 909,41		8 537,00					
	TOTAL Dépenses réelles	4 012 394,71	3 580 109,46	3 611 357,22		TOTAL Recettes réelles	4 195 439,71	3 937 897,10	3 723 357,22
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00		0,00	042	Amortissement des subventions	17 955,00	15 006,89	18 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	201 000,00	140 412,04	130 000,00	6032/040	variation stocks composteurs	30 000,00		
6032	annulation stock initial					TOTAL Recettes d'ordre	47 955,00	15 006,89	18 000,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	231 000,00	140 412,04	130 000,00		TOTAL Recettes	4 243 394,71	3 952 903,99	3 741 357,22
	TOTAL dépenses	4 243 394,71	3 720 521,50	3 741 357,22		résultat de fonctionnement	0,00	232 382,49	0,00

INVESTISSEMENT

ART	désignation	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit reporté	83 075,94	83 075,94		001	excédent reporté			470 038,98
16	remboursement capital dette	66 520,00	64 205,76	62 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (frais études, insertion ...)	90 000,00	89 681,53	3 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	550 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	317 525,00	27 623,27	422 038,78	20	Immobilisations incorporelles	0,00		
23	Immobilisations en cours (mise aux normes déchetterie)	425 000,00	264 442,29	65 000,00	1068	excédent de fonctonn capitalisé	303 075,94	303 075,94	0,00
020	Dépenses imprévues	54 000,00		30 000,20	10	FCTVA		20 586,68	
	TOTAL Dépenses réelles	1 036 120,94	529 028,79	582 038,98		TOTAL Recettes réelles	853 075,94	873 662,62	470 038,98
040	Amortissement des subventions	17 955,00	15 006,89	18 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00		
3228/040	constatation stock final composteurs	30 000,00		0,00	3228	annulation du stock initial composteurs			0,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	47 955,00	15 006,89	18 000,00	040	Dotation aux amortissements	201 000,00	140 412,04	130 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 084 075,94	544 035,68	600 038,98		TOTAL Recettes d'ordre	231 000,00	140 412,04	130 000,00
						TOTAL RECETTES	1 084 075,94	1 014 074,66	600 038,98
						résultat d'investissement	0,00	470 038,98	0,00
						résultat total	0,00		

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « OM CCFE » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « OM CCFE » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

3) Budget annexe Assainissement

Ce budget M49 est uniquement destiné au financement de la station d'épuration de la ZA « les Places » à Civiens.

En 2020, il sera équilibré grâce à une subvention d'équilibre du BP de 100 000 €.

DEPENSES						RECETTES					
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020		désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002	Déficit n-1	0,00	0,00	0,00	0,00	002-	excédent n-1	10 842,86	6 983,32	6 983,32	1 505,36
023	virement à l'investissement				17 093,00						
	chapitre 011	0,00	4 285,81	0,00	84 000,05	70611	chapitre 70	9 266,50	9 500,00	6 460,50	12 399,69
6061	frs non stockable (eau)					70613	redevance d'assainissement	5 738,50	6 000,00	5 200,50	5 399,69
61521	entretien station		4 285,81			7068	PFAC	3 528,00	3 500,00		7 000,00
618	autres frais divers				84 000,05					1 260,00	
	Chapitre 012	0,00	0,00	0,00	0,00	74751	Chapitre 74	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6218	autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		subv d'équilibre du BP				100 000,00
	chapitre 65	0,35	0,00	0,00	1 791,00		chapitre 75	0,00	0,00	0,05	0,00
658	autres charges gestion courante	0,35					pcts divers			0,05	
6541	créances en non valeurs				1 791,00		chapitre 77	0,00	0,00	0,00	0,00
	Chapitre 66	12 435,69	11 397,51	11 397,51	10 321,00						
66111	charges d'intérêt	13 434,42	12 435,69	12 435,69	11 400,00						
661121	ICNE de l'exercice	-998,73	-1 038,18	-1 038,18	-11 398,00						
661122	ICNE n-1				10 319,00						
	Chapitre 67	0,00	0,00	0,00	100,00						
673	titres annulés sur ex antérieur				100,00						
	chapitre 014	690,00	800,00	541,00	600,00						
706129	autres impots locaux (ag de l'eau)	690,00	800,00	541,00	600,00						
	Chapitre 68	0,00	0,00	0,00	0,00						
6811	dotation aux amortissements										
	TOTAL	13 126,04	16 483,32	11 938,51	113 905,05		TOTAL	20 109,36	16 483,32	13 443,87	113 905,05
							résultat de fonctionnement	6 983,32	0,00	1 505,36	0,00
INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020		désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit d'inv reporté					001-021-	excédent d'investissement reporté	61 874,76	36 590,35	36 590,35	10 307,20
							virement du fonctionnement				17 093,00
	chapitre 16	25 284,41	26 283,15	26 283,15	27 400,20		chapitre 16	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	emprunts en euro	25 284,41	26 283,15	26 283,15	27 400,20		emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
	STATION d'EPURATION LES PLACES	0,00	10 307,20	0,00	0,00						
213		0,00	10 307,20	0,00							
							amortissements				
	TOTAL	25 284,41	36 590,35	26 283,15	27 400,20		TOTAL	61 874,76	36 590,35	36 590,35	27 400,20
							résultat d'investissement	36 590,35	0,00	10 307,20	0,00
							résultat total	43 573,67	0,00	11 812,56	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FF Assainissement » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FF Assainissement » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4) Budget annexe « Lotissement croix Rampeau » (Eco-hameau de Cottance)

Ce budget a perçu en 2019,

- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 295 726,01 €

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- des ventes de terrains pour 80 000 €
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 32 050 €

FONCTIONNEMENT											
Depenses de Fonctionnement						Recettes de Fonctionnement					
ART		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001/	résultat n-1		105 615,60	105 615,60	91 428,27	002/		88 710,40		0,00	0,00
	Achat terrain	0,00	0,00								
6045	études prestations de services	3 549,05	0,00								
	Travaux	0,00	0,00								
63513	taxe foncière, impôts locaux	1 407,00	0,00			7015	vente de terrains	155 000,00	83 000,00	80 833,33	80 000,00
	arrondi tva	0,01	10,00								
66111	frais financiers	12 619,58	9 999,00	9 194,15	8 350,00	773	reversement pertes récoltes			32,00	
66112	ICNE		-290,00	-291,72	-300,00	758					10,00
6236	Communication	0,00	0,00								
6588			1,00	0,38	10,00						
	total depenses réelles	17 575,64	9 720,00	8 902,81	8 060,00		total recettes réelles	243 710,40	83 000,00	80 865,33	80 010,00
042/71355	Opérations d'ordre stock initial	1 197 105,38	865 355,02	865 355,02	807 579,83	042/71355	Opérations d'ordre stock final	865 355,02	897 690,62	807 579,83	907 068,10
042/7133	stock vendu				80 010,00						
043/608	transferts de charges intérêts	12 619,58	9 720,00	8 902,43	8 060,00	043/796	transferts de charges intérêts	12 619,58	9 720,00	8 902,43	8 060,00
	total opérations d'ordre	1 209 724,96	875 075,02	874 257,45	895 649,83		total opérations d'ordre	877 974,60	907 410,62	816 482,26	915 128,10
	TOTAL	1 227 300,60	990 410,62	988 775,86	995 138,10			1 121 685,00	990 410,62	897 347,59	995 138,10
								-105 615,60	0,00	-91 428,27	0,00

INVESTISSEMENT											
Depenses d'investissement						Recettes d'investissement					
ART		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
16	capital emprunt	103 446,36	104 000,00	103 611,33	104 000,10	002-	avance CCFE		294 797,10	295 726,01	91 428,37
						168751				32 050,00	
040/3555	Opérations d'ordre stock final	865 355,02	897 690,62	807 579,83	907 068,10	040/3555	stock vendu	0,00		0,00	80 010,00
						040/3555	Opérations d'ordre stock initial	1 197 105,38	865 355,02	865 355,02	807 579,83
1	déficit d'investissement n-1	386 765,50	158 461,50	158 461,50	0,00						
	TOTAL	1 355 566,88	1 160 152,12	1 069 652,66	1 011 068,20			1 197 105,38	1 160 152,12	1 161 081,03	1 011 068,20
							resultat	-158 461,50	0,00	91 428,37	0,00
							RESULTAT TOTAL	-264 077,10	0,00	0,10	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « CM Croix rampeau » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « CM Croix rampeau » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5) Budget annexe « Zones économiques »

Il finance toutes les ZA de Feurs, Civens, Pouilly-lès-Feurs, Saint-Cyr-les-Vignes, Marclopt et a permis des réserves foncières : Civens, Marclopt.

Ce budget a perçu en 2019, une avance du budget principal (en section d'investissement) de 819 514,29€.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- des ventes de terrains pour 269 399 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 6 000 €.

En 2020, il est prévu un remboursement au BP de l'avance pour 94 568 €.

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	CHAPITRE 011	14 937,24	125 600,00	11 988,56	166 000,00		CHAPITRE 70	0,00	266 714,00	199 039,00	275 399,00
605	Forum II	10 070,74	15 000,00	10 824,56	14 000,00	7015	vente de terrain				
605	Pré coton Pouilly	0,00	50 000,00		100 000,00		Forum		40 950,00		76 839,00
605	les places Civens	4 516,50	10 000,00		10 000,00		Civens				88 400,00
6045	ZA Marclopt		49 600,00		40 000,00		Trigano (Civens)		134 725,00	67 625,00	
605	ZA Saint Cyr les Vignes	350,00	1 000,00		2 000,00		Arking Civens			40 375,00	
608	frais accessoires			1 164,00	2 000,00						
	CHAPITRE 65		10,00	0,11	100,00		Marclopt				70 000,00
6588	autres charges		10,00	0,11	100,00		St Cyr les Vignes		91 039,00	91 039,00	34 160,00
	CHAPITRE 66	4 836,10	4 900,00	4 432,36	4 081,00	74751	subv BP	0,55			6 000,00
66111	intérêt	5 224,50	4 900,00	4 836,10	4 500,00						
661121	ICNE de l'exercice	-388,40		4 432,36	4 013,00						
661122	ICNE n-1			-4 836,10	-4 432,00						
	TOTAL opérations réelles	19 773,34	130 510,00	16 421,03	170 181,00		TOTAL opérations réelles	0,55	266 714,00	199 039,00	275 399,00
608/043	opérations d'ordre	4 836,10	5 600,00	5 596,36	6 081,00	71355/043	stock final	1 114 343,98	1 244 853,98	1 130 765,01	1 300 946,01
71355/042	annulation stock initial	1 094 571,19	1 114 343,98	1 114 343,98	1 130 765,01	791/043		4 836,10	5 600,00	5 596,36	6 081,00
71355/042	constatation des recettes		266 714,00	199 039,00	275 399,00						
	TOTAL opérations d'ordre	1 099 407,29	1 386 657,98	1 318 979,34	1 412 245,01		TOTAL opération d'ordre	1 119 180,08	1 250 453,98	1 136 361,37	1 307 027,01
	TOTAL GENERAL	1 119 180,63	1 517 167,98	1 335 400,37	1 582 426,01		TOTAL GENERAL	1 119 180,63	1 517 167,98	1 335 400,37	1 582 426,01
							resultat	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	résultat n-1	962 305,42	991 911,04	991 911,04	0,00						
1641	Remb emprunt	9 832,83	10 500,00	10 221,22	10 650,00	168751	avance CCFE		866 207,04	819 514,29	0,00
168751	remb avance CCFE				94 568,00						
	TOTAL opérations réelles	972 138,25	1 002 411,04	1 002 132,26	105 218,00		TOTAL opérations réelles	0,00	866 207,04	819 514,29	0,00
3555/040	stock final	1 114 343,98	1 244 853,98	1 130 765,01	1 300 946,01	3555/040	annulation stock initial	1 094 571,19	1 114 343,98	1 114 343,98	1 130 765,01
						3555/040	constatation ventes		266 714,00	199 039,00	275 399,00
	TOTAL opérations d'ordre	1 114 343,98	1 244 853,98	1 130 765,01	1 300 946,01		TOTAL opération d'ordre	1 094 571,19	1 381 057,98	1 313 382,98	1 406 164,01
	TOTAL GENERAL	2 086 482,23	2 247 265,02	2 132 897,27	1 406 164,01		TOTAL GENERAL	1 094 571,19	2 247 265,02	2 132 897,27	1 406 164,01
							resultat	-991 911,04	0,00	0,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FF Zones économiques » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FF Zones économiques » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6) Budget annexe « Zones d'activités » (5 ZA)

Il finance toutes les ZA du territoire des Collines du Matin.

Ce budget a perçu en 2019,

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 154 000 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 392 546,19 €.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- des ventes de terrains pour 51 770 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 77 000 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 81 430 €.

FONCTIONNEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	ZA du Roule	15 651,72			10 000,00	7015	excédent n-1	162 258,05	250 000,00	250 000,00	
606	ZA de Lestra	3 724,20	145 000,00	0,00	145 000,00	7015	ZA du Roule	55 000,00	0,00		
	ZA du Crozet	0,00	0,00	0,00		7015	ZA de Lestra	0,00	0,00		
6045	ZA de Cottance	36,00	5 000,00	1 600,00	5 000,00	7015	ZA du Crozet	0,00	5 000,00		5 000,00
	ZA de Ligout	0,00	0,00			7015	ZA de Cottance	15 645,00	25 770,00		46 770,00
66	charges diverses		10,00			7015	ZA de Ligout		0,00		
6611	intérêts	5 679,86	9 000,00	5 239,05	7 500,00	74751	autres produits de gestion	0,82			
66112	CNE n	550,98	500,00	-550,88	100,00		subv d'équilibre du BG (2 ans)		154 000,00	154 000,00	77 000,00
661122	CNE n-1	-625,26	560,00				Produits exceptionnels	0,01			
	total 6611	5 604,58	10 060,00	4 688,07	7 600,00						
	SOUS total dépenses réelles	25 016,50	160 070,00	6 288,07	167 600,00		Sous total	232 903,88	434 770,00	404 000,00	128 770,00
71355	Opérations d'ordre entre section	990 891,71	1 033 004,33	1 033 004,33	635 292,40	71355	Opérations d'ordre entre section	1 033 004,33	789 074,33	635 292,40	802 892,40
608	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 604,58	10 060,00	4 688,07	7 600,00	608	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 604,58	10 060,00	4 688,07	7 600,00
71355	Constatation des recettes		30 770,00	0,00	128 770,00						
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 021 512,79	1 233 904,33	1 043 980,47	939 262,40		TOTAL FONCTIONNEMENT	1 271 512,79	1 233 904,33	1 043 980,47	939 262,40
								250 000,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001/	DEFICIT d'INVESTISSEMENT n-1	664 572,34	747 738,16	747 738,16							
1641	ZA du Roule (EMPRUNT)	24 631,92	25 600,00	42 519,96	26 500,00	16	Emprunt	0,00			
	ZA de Lestra					168751	Avance du budget principal		515 638,16	392 546,19	81 430,00
	ZA du Crozet										
1641	ZA de Cottance (emprunt)	16 421,28	17 000,00		16 100,00						
	Sous total dépenses réelles	705 625,54	790 338,16	790 258,12	42 600,00		sous total	0,00	515 638,16	392 546,19	81 430,00
3555	Opérations d'ordre entre section	1 033 004,33	789 074,33	635 292,40	802 892,40	3555	Opérations d'ordre entre section	990 891,71	1 033 004,33	1 033 004,33	635 292,40
						40	constation vente		30 770,00	0,00	128 770,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 738 629,87	1 579 412,49	1 425 550,52	845 492,40		TOTAL INVESTISSEMENT	990 891,71	1 579 412,49	1 425 550,52	845 492,40
	résultat	747 738,16	0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « CM ZA » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « CM ZA » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7) Budget FADEL ex CCCM

Ce budget retrace les opérations immobilières engagées par la CCCM : atelier-partagé, réhabilitations de friches

Ce budget a perçu en 2019 :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 227 000 €.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- des ventes de bâtiments pour 255 000 €,
- une subvention DETR de 151 174 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 125 800 €,
- un emprunt de 129 881 €.

ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit de fonctionnement n-1	0,00	56 380,92	56 380,92	0,00	002	excédent de fonctionnement n-1				5 475,33
011	Charges caractère général	36 413,77	53 800,00	32 626,80	109 675,33	70	pdts du domaine			0,00	
012	Charges de personnel					73	impôts et taxes	0,00	3 800,00	0,00	0,00
65	autres charges gest courante		8 200,00	0,64		74	dot et participations (subv d'équilibre BG)	0,00	227 000,00	227 000,00	125 800,00
66	charges financières	50 623,17	42 200,00	41 396,34	34 400,00	75	autres pdts gestion courante	25 175,23	16 999,92	21 008,24	5 800,00
67	charges exceptionnelles					76	pdts financiers	11 334,41	10 200,00	10 591,53	10 000,00
68	Provisions	0,00	0,00			77	pdts exceptionnels	275 287,98	100,00	313 943,39	56 000,00
022	Dépenses imprévues										
	TOTAL Dépenses réelles	87 036,94	160 580,92	130 404,70	144 075,33		TOTAL Recettes réelles	311 797,62	258 099,92	572 543,16	203 075,33
023	Virement à la section d'investissement	0,00	210 138,05	0,00	0,00	042	op ordre	46 903,40	156 619,05	189 531,55	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	328 045,00	44 000,00	386 101,90	59 000,00		TOTAL Recettes d'ordre	46 903,40	156 619,05	189 531,55	0,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	328 045,00	254 138,05	386 101,90	59 000,00		TOTAL Recettes	358 701,02	414 718,97	762 074,71	203 075,33
	TOTAL dépenses	415 081,94	414 718,97	516 506,60	203 075,33		résultat de fonctionnement	-56 380,92	0,00	245 568,11	0,00
INVESTISSEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit reporté	26 527,92	0,00		97 448,77	002	excédent reporté	0,00	129 273,25	129 273,25	
16	remboursement capital dette	202 968,09	209 000,00	207 179,10	211 500,00	1068	exc de fonctionnement capitalisé	24 908,24	0,00		240 092,78
20	Immobilisations incorporelles	12 960,00	14 000,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	151 174,75		151 174,00
21	Immobilisations corporelles	20 868,25	27 000,00	0,00	10 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	84 033,00		129 881,99
23	Immobilisations en cours	0,00	320 000,00	17 730,03	630 000,00	20	Immobilisations incorporelles cessions	0,00	310 500,00		255 000,00
27	autres immobilisations financières	0,00	310 500,00	310 274,94	0,00	024/				0,00	
						27	créances	86 547,67	108 000,00	111 891,69	113 800,00
	TOTAL Dépenses réelles	263 324,26	880 500,00	535 184,07	948 948,77		TOTAL Recettes réelles	111 455,91	782 981,00	111 891,69	889 948,77
040	op ordre	46 903,40	156 619,05	189 531,55	0,00	021	Virement de la section d'investissement	0,00	210 138,05		0,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	46 903,40	156 619,05	189 531,55	0,00	040	op ordre	328 045,00	44 000,00	386 101,90	59 000,00
	TOTAL DEPENSES	310 227,66	1 037 119,05	724 715,62	948 948,77		TOTAL Recettes d'ordre	328 045,00	254 138,05	386 101,90	59 000,00
							TOTAL RECETTES	439 500,91	1 037 119,05	627 266,84	948 948,77
							résultat d'investissement	129 273,25	0,00	-97 448,78	0,00
							résultat total	72 892,33			

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « CM FADEL » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « CM FADEL » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8) Budget annexe « ZA de Bellegarde - les Vorzines » ex CCPSG

Ce budget a perçu en 2019 :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 109 000 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 706 731,35 €.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- des ventes de terrains pour 304 878 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 109 000 €.

En 2020, il est prévu un remboursement au BP de l'avance pour 240 077 €.

DEPENSES						RECETTES					
art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002-	Résultat N-1	1 800,00	1 800,00	13 800,00	13 800,00						
	CHAPITRE 011	368,00	548 000,00	415 203,29	160 000,00						
6015	terains à aménager										
	terrain	60,00									
6045	achat études prestations		1 000,00	7 872,37	1 000,00	7015	vente de terrain	0,00	127 470,00	0,00	304 878,00
606	travaux		520 000,00	403 191,92	132 000,00						
6226	honoraires		15 000,00	4 139,00	5 000,00						
6227	conteneur		12 000,00	0,00	22 000,00						
63512	taxes foncières	308,00									
	CHAPITRE 65	0,00	10,00	0,45	10,00						
658	autres charges		10,00	0,45	10,00	74751	subv d'équilibre		109 000,00	109 000,00	109 000,00
	CHAPITRE 66	0,00	0,00	0,00	0,00	758	pdts divers de gestion courante				10,00
66111	intérêt										
66112	ICNE										
	TOTAL opérations réelles	368,00	549 810,00	429 003,74	173 810,00		TOTAL opérations réelles	0,00	236 470,00	109 000,00	413 888,00
7133/011	annulation stock initial	46 641,00	404 384,90	400 528,40	706 732,14	042/7133	stock final	47 009,00	717 724,90	706 732,14	880 542,14
042/7133	constatation recettes				413 888,00						
	TOTAL opérations d'ordre	46 641,00	404 384,90	400 528,40	1 120 620,14		TOTAL opération d'ordre	47 009,00	717 724,90	706 732,14	880 542,14
	TOTAL GENERAL	48 809,00	954 194,90	829 532,14	1 294 430,14		TOTAL GENERAL	47 009,00	954 194,90	815 732,14	1 294 430,14
							resultat	-1 800,00	0,00	-13 800,00	0,00
				815 732,14							
INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	résultat n-1	46 641,00	400 528,40	400 528,40	0,79						0,00
1641	Remb emprunt					168751	avance CCFE		713 868,40	706 731,35	
168751	Remboursement avance CCFE				240 077,21						
	TOTAL opérations réelles	46 641,00	400 528,40	400 528,40	240 078,00		TOTAL opérations réelles	0,00	713 868,40	706 731,35	0,00
3351/040	intégration stock final terrains	47 009,00	717 724,90	223 377,73	880 542,14	3351/040	annulation stock initial terrains	46 641,00	404384,9	223 377,73	706 732,14
3354/040	intégration stock final études			71 848,90		3354/040	annulation stock initial études			63 774,53	
3355/040	intégration stock final travaux			404 846,08		3355/040	annulation stock initial travaux			110 653,71	
33581/040	intégration stock final frais annexes			6 861,43		33581/040	annulation stock initial frais annexes			2 722,43	
						40	constatation recettes			0,00	413 888,00
	TOTAL opérations d'ordre	47 009,00	717 724,90	706 732,14	880 542,14		TOTAL opération d'ordre	46 641,00	404 384,90	400 528,40	1 120 620,14
	TOTAL GENERAL	93 650,00	1 118 253,30	1 107 260,54	1 120 620,14		TOTAL GENERAL	46 641,00	1 118 253,30	1 107 259,75	1 120 620,14
							resultat inv	-47 009,00	0,00	-0,79	0,00
							resultat total	-48 809,00	0,00	-13 800,79	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « PSG ZA BELLEGARDE » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « PSG ZA BELLEGARDE » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

9) Budget annexe « ZA de Veauche- les loges » ex CCPSG

Ce budget a perçu en 2019 :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 94 000 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 382 873,44 €.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- des ventes de terrains pour 510 930 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 94 000 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 86 070 €.

DEPENSES					RECETTES						
art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	CHAPITRE 011	0,00	774 000,00	162 587,97	691 000,00						
6015	terrains à aménager										
	terrain		19 000,00	17 424,17	0,00						
6045	achat études prestations		5 000,00	7 664,00	10 000,00	7015	vente de terrain	0,00	0,00	0,00	510 930,00
605	travaux		720 000,00	137 499,80	681 000,00						
6226	honoraires		30 000,00	0,00							
6227	contentieux					74751	subv d'équilibre		94 000,00	94 000,00	94 000,00
63512	taxes foncières										
	CHAPITRE 65		10,00	0,00	10,00	758	reliquat TVA			0,25	10,00
658	autres charges		10,00		10,00						
	CHAPITRE 66		0,00	0,00	0,00						
66111	intérêt		0,00	0,00	0,00						
66112	ICNE										
	TOTAL opérations réelles	0,00	774 010,00	162 587,97	691 010,00		TOTAL opérations réelles	0,00	94 000,00	94 000,25	604 940,00
7133/011	stock initial		314 286,00	314 285,63	382 873,35	042/7133	stock final		994 296,00	382 873,35	1 073 883,35
042/7133	constatation recettes				604 940,00						
	TOTAL opérations d'ordre	0,00	314 286,00	314 285,63	987 813,35		TOTAL opération d'ordre	0,00	994 296,00	382 873,35	1 073 883,35
	TOTAL GENERAL	0,00	1 088 296,00	476 873,60	1 678 823,35		TOTAL GENERAL	0,00	1 088 296,00	476 873,60	1 678 823,35
							resultat	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES						
art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	ZA OU MOTIF	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	résultat n-1	773,20	314 285,63	314 285,63	0,00	001-	résultat n-1				0,09
1641	Remb emprunt					168751	avance CCFE		994 295,63	382 873,44	86 069,91
	TOTAL opérations réelles	773,20	314 285,63	314 285,63	0,00		TOTAL opérations réelles	0,00	994 295,63	382 873,44	86 070,00
3351/040	intégration stock final terrains		994 296,00	284 371,09	1 073 883,35	3551/04	annul stock initial terrains		314 286,00	266 947,17	382 873,35
3351/040	intégration stock final études			55 002,46		3354/04	annul stock initial études			47 338,46	
3351/040	intégration stock final travaux			43 499,80		3355/40	constatation recettes			604 940,00	
	TOTAL opérations d'ordre	0,00	994 296,00	382 873,35	1 073 883,35		TOTAL opération d'ordre	0,00	314 286,00	314 285,63	987 813,35
	TOTAL GENERAL	773,20	1 308 581,63	697 158,98	1 073 883,35		TOTAL GENERAL	0,00	1 308 581,63	697 159,07	1 073 883,35
							resultat inv	-773,20	0,00	0,09	0,00
							RESULTAT TOTAL		0,00	0,09	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « PSG ZA VEAUCHE » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « PSG ZA VEAUCHE » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

10) Budget annexe « Résidence d'entreprise » à Chazelles-sur-Lyon

Location via bail précaire de 8 bureaux et de 3 ateliers :

- à des entreprises (en création formule pépinière),
- à des entreprises de plus de 2 ans d'existence (formule hôtel),
- à des entrepreneurs télétravailleurs habitant le territoire ayant des besoins de bureaux ponctuels (formule télécentre).

+ Hébergement du pôle services à la population de CCFE

Budget autonome financièrement

FONCTIONNEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit de fonctionnement n-1					002	excédent de fonctionnement n-1	11 869,64	27 716,03	27 716,03	54 804,41
011	Charges caractère général	24 973,76	30 200,00	21 169,78	25 100,00	70871	Chapitre 70	6 613,51	7 300,00	8 010,88	8 200,00
60611	eau assainissement	252,67	300,00	492,34	500,00	70871	remb de frais collectivité de rattacham	6 613,51	7 000,00	7 994,88	8 000,00
60612	élec	1 398,67	1 500,00	6 398,49	6 000,00	70688	autres prestations de service	300,00	300,00	16,00	200,00
60621	combustibles	3 343,05	4 000,00	0,00	0,00		chapitre 74	0,00	7 175,00	0,00	0,00
60623	alimentation	223,02	300,00	107,10	300,00		74751	versement du budget général	0,00	7 175,00	0,00
60631	frs d'entretien	26,81	100,00	127,99	200,00						
62632	frs petit équipement	401,15	500,00	30,81	500,00						
6064	frs administratives	0,00		17,23	100,00						
6068	autres frs	0,00									
615228	ent et réparations	2 579,71	5 000,00	0,00	0,00						
61558	autres biens mobiliers	0,00	0,00	85,50	100,00						
6156	maintenance	926,06	1 500,00	573,91	2 500,00						
6161	assurances	652,55	700,00	643,53	700,00						
6182	doc générale	0,00	300,00	0,00	0,00						
6232	fêtes cérémonies	0,00	100,00	0,00	0,00	75	Chapitre 75	38 588,53	41 000,00	44 215,34	39 000,00
6238	divers	242,52	0,00	0,00	0,00	752	Loyers	28 247,49	30 000,00	32 766,43	28 000,00
6262	telecommunications	2 792,84	1 500,00	531,52	1 000,00	758	pdts divers de gestion	9 976,81	11 000,00	11 448,91	11 000,00
6261	frs d'affranchissement	201,60	500,00	817,36	500,00	75814	redevances sur l'énergie hydraulique	364,23			
6283	nettoyage	5 164,45	6 000,00	6 516,00	6 500,00	77	Chapitre 77	16 823,56	16 700,00	16 636,00	16 636,00
6281	concours divers	520,00	700,00	520,00	700,00	775	Produits des cessions d'Immo Montalier				
63512	taxes foncières	4 780,18	5 200,00	3 296,00	4 000,00	7788	pdts exceptionnels				
63513	autres impots locaux	1 468,48	2 000,00	1 012,00	1 500,00	777	quote part		16 700,00	16 636,00	16 636,00
	Chapitre 65	0,00	100,00	0,06	1 000,00		Chapitre 78	0,00	0,00	0,00	0,00
658	charges de gestion courante	0,00	100,00	0,06	1 000,00	7817	reprise provision				
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00						
66111	intérêts										
661121	ICNE										
67	Charges exceptionnelles	365,95	2 000,00	0,00	2 000,00						
673	titres au porteur	365,95	2 000,00	0,00	2 000,00						
678	autres charges exceptionnelles										
68	dotations aux amortissements	20 839,50	21 000,00	20 604,00	20 605,00						
6811	amortissements	20 839,50	21 000,00	20 604,00	20 605,00						
042	opération d'ordre										
675	valeurs comptables immob										
6811	dot amortissements										
	dépenses imprévues de fonct				2 000,41						
023	virement à l'investissement	0,00	46 591,03	0,00	67 935,00						
	TOTAL dépenses	46 179,21	99 891,03	41 773,84	118 640,41		TOTAL Recettes	73 895,24	99 891,03	96 578,25	118 640,41
							résultat de fonctionnement	27 716,03	0,00	54 804,41	0,00
INVESTISSEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit reporté	15 239,86				002	excédent reporté	0,00	4 373,76	4 373,76	8 341,76
						021	virement du fonctionnement	0,00	46 591,03		67 935,00
16	remboursement capital dette	193,68	964,79	0,00	1 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capit	15 239,86			
1641	emprunts										
165	dépôts et cautionnements	193,68	964,79	0,00	1 000,00	1641	emprunt				
						165	Dépôt et cautionnement	363,94	700,00	0,00	
21	immobilisations corporelles	0,00	55 000,00	0,00	79 245,76	024	produits de cessions				
21	travaux pour annexe CCFE		55 000,00	0,00	50 000,00	040	op d'ordre	20 839,50	21 000,00	20 604,00	20 605,00
21	Autres travaux				29 245,76	28132	TOTAL RECETTES	36 443,30	72 664,79	24 977,76	96 881,76
040	Dotaton aux amortissements	16 636,00	16 700,00	16 636,00	16 636,00		résultat d'investissement	4 373,76	0,00	8 341,76	0,00
							résultat total	32 089,79	0,00	63 146,17	0,00
	TOTAL DEPENSES	32 069,54	72 664,79	16 636,00	96 881,76						

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FL résidence d'entreprises » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FL résidence d'entreprises » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

11) Budget annexe « Immobilier d'entreprise »

Ce budget regroupe les locaux économiques de la Chapellerie à Chazelles-sur-Lyon (ateliers créateurs + restaurant) + modules d'entreprises situés ZA de Montalègre et l'atelier partagé situé sis ZA de Bois Vert II sur la commune d'Epercieux-Saint-Paul.

Les bâtiments de Chazelles sont tous vendus. Les prêts contractés pour ces investissements sont transférés au BP.

FONCTIONNEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit de fonctionnement n-1	5 674,66	0,00			002	excédent de fonctionnement n-1	0,00	61 757,52	61 757,52	401 535,83
911	Charges caractère général	25 827,15	40 100,00	23 713,79	33 100,00						
60611	eau assainissement		0,00								
60612	élec	1 365,99	0,00	20,55							
60621	combustibles	61,86	0,00				chapitre 74	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	frs petit équipement	0,00	0,00	300,77	500,00	74751	versement du budget général	0,00	0,00		
611	contrat prestations service	333,33	400,00								
615228	ent et réparations	2 785,17	10 000,00	1 761,29	10 000,00						
61558	autres biens mobiliers	114,00	500,00								
6156	maintenance	355,00	2 000,00				75 Chapitre 75	47 579,24	50 900,00	79 891,77	65 000,00
6161	assurances	346,07	3 000,00	612,81	1 000,00	752	Loyers	32 022,39	36 900,00	60 541,89	50 000,00
6226	honoraires	0,00	0,00			7588	pdts divers de gestion	15 271,22	14 000,00	19 349,88	15 000,00
6227	fraix d'actes et contentieux	1 800,00	1 000,00			75814	redevances sur l'énergie hydraulique	285,63	0,00	0,00	0,00
6238	divers	0,00	0,00								
6251	voyages déplacements	0,00	0,00				77 Chapitre 77	303 039,99	0,00	618,57	68 062,00
6283	nettoyage	75,00	1 200,00			775	Produits des cessions d'immo		0,00		
62871	remb fluides au budget général	12 082,78	12 000,00	11 871,37	13 000,00	7718	autres produits exceptionnels			152,83	
63512	taxes foncières	4 953,10	8 500,00	7 618,00	7 000,00	7788	autres produits exceptionnels	303 039,99	0,00	465,74	
63513	autres impots locaux	1 554,85	1 500,00	1 529,00	1 600,00	777/042	amortissement subv				68 062,00
	Chapitre 65		2 000,00	0,00	2 000,00						
6541	non valeurs		2 000,00		2 000,00	7817	Chapitre 78	48 000,00	0,00	0,00	0,00
							reprise provision	48 000,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	630,50	30 600,00	23 146,47	12 235,83						
66111	intérêts	788,09	19 500,00	12 978,83	12 000,00						
661121	ICNE	1 103,21	11 100,00	11 270,85	235,83						
661122		-1 260,80		-1 103,21							
67	Charges exceptionnelles	48 061,25	3 050,00	3 004,71	3 500,00						
6718	autres charges exceptionnelles	44 076,92	550,00	505,00	1 000,00						
673	titres annulés	2 060,00	2 500,00								
678	autres charges exceptionnelles	1 924,33	0,00	2 499,71	2 500,00						
68	dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00						
6817	dotations aux provisions		0,00								
022	dépenses imprévues		1 652,52		3 000,00						
023	virement à l'investissement		1 402 000,00		442 062,00						
042	opération d'ordre (amortissements)	442 876,49	34 000,00	33 540,00	38 700,00						
6811	dot amortissements	42 877,00	34 000,00	33 540,00	38 700,00	042	op d'ordre	116 565,49	1 138 000,00	1 054 380,87	
675		399 999,49				777/042	sortie subv bâtiment cédé		262 745,00		
	TOTAL dépenses	523 070,05	1 513 402,52	83 404,97	534 597,83		TOTAL Recettes	515 184,72	1 513 402,52	1 196 648,73	534 597,83
							résultat de fonctionnement	-7 885,33	0,00	1 113 243,76	0,00

INVESTISSEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit reporté				711 707,93	001	excédent reporté	110 468,89	389 310,87	389 310,87	
16	remboursement capital dette	52 448,53	91 665,87	80 386,92	35 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				711 707,93
1641	emprunts	48 000,00	84 665,87	80 177,93	33 000,00						
165	dépôts et cautionnements	4 448,53	7 000,00	208,99	2 000,00	165	Dépôt et cautionnement	628,65	7 000,00	208,99	
1641	transfert de la dette totale au BG				288 000,00		021 virement du fonctionnement		1 406 000,00		442 062,00
						024	produits de cessions	0,00	100,00		170 000,00
						040	op d'ordre (amortissements)	442 876,49	34 000,00	33 540,00	38 700,00
21	acquisition Iris tènement	0,00	350 000,00		259 700,00	1331	DETR Iris		368 000,00		
23	travaux Iris		1 360 000,00			1641	emprunt		1 002 000,00		
	opérations d'ordre	116 565,49	1 400 745,00	1 054 380,87	68 062,00		TOTAL RECETTES	553 974,03	3 206 410,87	423 059,86	1 362 469,93
28132	Dotations aux amortissements	116 565,49	16 000,00				résultat d'investissement	384 960,01	4 000,00	-711 707,93	0,00
13912			322 745,00	1 054 380,87	32 312,00		résultat total	377 074,68	4 000,00	401 535,83	0,00
13111			150 000,00		35 750,00						
13913			300 000,00								
139158			15 000,00								
13916			595 000,00								
	TOTAL DEPENSES	169 014,02	3 202 410,87	1 134 767,79	1 362 469,93						
			1 120 000,00								

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FL immobilier d'entreprises » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « FL immobilier d'entreprises » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

12) Budget annexe « Zone de Montfuron » à Chazelles-sur-Lyon

Ce budget a perçu en 2019,

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 12 770 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 120 167,89 €.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 6 385 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 98 290 €.

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6015	terrain 2000 m2 à 5€		120 000,00	0,00	120 000,00	7015	Vente de terrains	0,00	65 325,00	0,00	65 325,00
6045	Charges de gestion courante	0,00		0,00							
605	Charges à caractère général	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00						
6541	non valeurs		500,00			73	Taxes foncières				
						74751	subv d'équilibre		12 770,00	12 770,00	6 385,00
	TOTAL DEPENSES REELLES		170 500,00	0,00	170 000,00		TOTAL RECETTES REELLES		12 770,00	12 770,00	71 710,00
71355/042	opérations d'ordre (stock initial)	132 937,89	198 262,89	132 937,89	120 167,89	71355/042	opérations d'ordre stock final	132 937,89	290 667,89	120 167,89	290 167,89
71355	constatation des recettes				71 710,00						
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	132 937,89	198 262,89	132 937,89	191 877,89		TOTAL DEPENSES D'ORDRE	132 937,89	290 667,89	120 167,89	290 167,89
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	132 937,89	368 762,89	132 937,89	361 877,89		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	132 937,89	303 437,89	132 937,89	361 877,89
							RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	-65 325,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	Déficit n-1	132 937,89	132 937,89	132 937,89		16875	avance CCFE		225 342,89	120 167,89	98 290,00
3355/040	opérations d'ordre(stock final)	132 937,89	290 667,89	120 167,89	290 167,89	040/3355	opérations d'ordre stock initial	132 937,89	198 262,89	132 937,89	120 167,89
33586/040	constatation des recettes					040	constatation des recettes		0,00	0,00	71 710,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE						TOTAL RECETTES D'ORDRE		198 262,89		
	TOTAL dépenses	265 875,78	423 605,78	253 105,78	290 167,89		TOTAL Recettes	132 937,89	423 605,78	253 105,78	290 167,89
							RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-132 937,89	0,00	0,00	0,00
							résultat total				

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « Zone de Montfuron ex CCFL » 2020
- section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « Zone de Montfuron ex CCFL » 2020
- section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

13) Budget annexe « Immobilier d'entreprises - SAMRO »

Ce budget a été créé en 2019. Il finance le projet « immobilier » du site SAMRO à Balbigny. La voirie et les réseaux de cette zone sont portés par le BP.

L'année 2019 se termine avec un déficit de fonctionnement de 503 830,68 € et un déficit d'investissement de 304 654,99€.

Il n'est pas possible de verser des avances aux budgets « immobilier d'entreprise ».

En 2020, il est prévu de verser une subvention d'équilibre du BP (en section de fonctionnement) de 646 830,68 €.

Un emprunt bancaire de 2 225 326,99 € est prévu pour équilibrer l'investissement. L'objectif est que les ventes permettent le remboursement des annuités de cet emprunt.

DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002	déficit de fonctionnement n-1	300 000,00	300 000,00	503 830,68	002	excédent de fonctionnement n-1			
011	Charges caractère général	286 999,00	203 830,56	135 000,00		Chapitre 70	0,00	0,00	5 000,00
60631	entretien	100 000,00			70878	remb taxe foncière			5 000,00
61521	terrains		14 900,00						
615231	entretiens réparations		1 344,98						
615232	entretiens réseaux		127 966,48						
61558	autres biens mobiliers		28 474,10						
6161	assurances	25 000,00		20 000,00					
617	études	100 000,00	600,00	10 000,00		chapitre 74	587 000,00	0,00	641 830,68
6226	honoraires		27 315,00						
6231	annonces insertion	1 999,00			74751	versement du budget général	587 000,00	0,00	641 830,68
6283	frais nettoyage des locaux		3 230,00						
62878	remboursement dépenses EPORA			85 000,00		chapitre 75			10,00
63512	taxes foncières	60 000,00		20 000,00					10,00
65	autres charges de gestion courantes		0,12	10,00	7588				
6588		1,00	0,12	10,00					
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	76	Chapitre 76	0,00	0,00	2 200,00
66111	intérêts				7688	intérêts sur ventes paiement échelonnés			2 200,00
661121	ICNE								
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00					
675				0,00					
678									
040/6811	amortissements			200,00					
022	dépenses imprévues			10 000,00					
023	virement à l'investissement								
	TOTAL dépenses	586 999,00	503 830,68	649 040,68		TOTAL Recettes	587 000,00	0,00	649 040,68
						résultat de fonctionnement	1,00	-503 830,68	0,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2019	CA 2019	TOTAL BP 2020	ART	désignation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001			300 000,00	304 654,99	001	excédent reporté			
16	remboursement capital dette	0,00	0,00	0,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
1641	emprunts								
165	dépôts et cautionnements				2764	créances sur ventes à paiement échelonné			10 000,00
					2138				
					776	constation perte			
	RACHAT DU SITE SAMRO	3 316 769,00	4 654,99	3 887 758,00		RACHAT DU SITE SAMRO	3 316 769,00	0,00	4 152 212,99
238/041	régularisation	300 000,00		300 000,00	204171/041	régularisation	300 000,00		300 000,00
2115/041	payé d'avance	300 000,00		300 000,00	238/041		300 000,00		300 000,00
2115	rachat site à Epورا	2 353 769,00		2 353 770,00					
2115	frais de notaire	213 000,00		110 000,00	16876	prêt EPORA	1 326 886,00		1 326 886,00
2138	travaux	150 000,00	4 654,99	160 545,00	1641	prêt bancaire	1 389 883,00		2 225 326,99
204	travaux réseaux secs (SIEL)								
16876	remb prêt EPORA			663 443,00					
	RECYF	876 000,00	0,00	876 000,00	024	RECYF	876 000,00	0,00	876 000,00
27638	créance	876 000,00		876 000,00		produits de cessions	876 000,00	0,00	876 000,00
	OSSABOIS		680 000,00	680 000,00	024	OSSABOIS			680 000,00
2764	créance		680 000,00	680 000,00		Pdts de cession			680 000,00
	OSE		600 000,00	600 000,00	024	OSE			600 000,00
2764	créance		600 000,00	600 000,00		Pdts de cession			600 000,00
					024	GUILLARME GPF			30 000,00
						cession directe lot 15			30 000,00
192	moins value SAMRO				28138/040	amortissements			200,00
	TOTAL DEPENSES	4 192 769,00	304 654,99	6 348 412,99		TOTAL RECETTES	4 192 769,00	0,00	6 348 412,99
						résultat d'investissement	0,00	-304 654,99	0,00
						résultat total		-808 485,67	

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « Immobilier d'entreprises - SAMRO » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « Immobilier d'entreprises - SAMRO » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

14) Budget annexe « ZA les Gagères - Violay »

Ce budget a été créé en 2019. Il finance la Zone d'activité transférée de Violay. Des terrains seront acquis à la commune de Violay.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 9 037 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 141 090 €.

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020
		CHAPITRE 011	150 000,00	27,00	150 000,00			CHAPITRE 74	0,00	0,00	9 037,00
6015	011	achat du terrain à la commune	150 000,00		150 000,00	74751					9 037,00
	6227			27,00							
		CHAPITRE 65	100,00	0,00	100,00						
658	65		100,00	0,00	100,00						
		CHAPITRE 66	0,00	0,00	0,00						
		TOTAL opérations réelles	150 100,00	27,00	150 100,00			TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	9 037,00
608	043		0,00		0,00	71355	042	stock final terrains	150 100,00	27,00	150 127,00
71355	042	stock initial	0,00		27,00	796	043				
71355		constatation des recettes	0,00		9 037,00						
		TOTAL opérations d'ordre	0,00	0,00	9 064,00			TOTAL opération d'ordre	150 100,00	27,00	150 127,00
		TOTAL GENERAL	150 100,00	27,00	159 164,00			TOTAL GENERAL	150 100,00	27,00	159 164,00
								resultat	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	001	résultat n-1	0,00	0,00	27,00			résultat n-1	0,00	0,00	
						168751	16	Chapitre 16 avance CCFE	150 100,00	0,00	141 090,00
		TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	27,00			TOTAL opérations réelles	150 100,00	0,00	141 090,00
3555	040	stock final terrains	150 100,00	27,00	150 127,00	3555	040	constatation recettes		0,00	27,00
		TOTAL opérations d'ordre	150 100,00	27,00	150 127,00			TOTAL opération d'ordre	0,00	0,00	9 064,00
		TOTAL GENERAL	150 100,00	27,00	150 154,00			TOTAL GENERAL	150 100,00	0,00	150 154,00
								resultat	0,00	-27,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « ZA les Gagères - Violay » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « ZA les Gagères - Violay » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

15) Budget annexe « ZA les Longes - Nervieux »

Ce budget a été créé en 2019. Il finance la Zone d'activité transférée de Nervieux. Des terrains seront acquis à la commune de Nervieux.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 6 020 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 34 107 €.
-

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020
		résultat n-1									
		CHAPITRE 011	40 000,00	27,00	40 000,00			CHAPITRE 70	0,00	0,00	0,00
6015	011	achat du terrain à la commune	40 000,00		40 000,00						
6227				27,00							
		CHAPITRE 65	100,00	0,00	100,00	74751		subv d'équilibre			6 020,00
658	65		100,00	0,00	100,00						
		CHAPITRE 66	0,00	0,00	0,00						0,00
		TOTAL opérations réelles	40 100,00	27,00	40 100,00			TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	6 020,00
608	043	opérations d'ordre	0,00	0,00		71355	042	stock final terrains	40 100,00	27,00	40 127,00
71355	042	stock initial	0,00		27,00	796	043				0,00
71355		constatation des recettes	0,00		6 020,00			TOTAL opération d'ordre	40 100,00	27,00	40 127,00
		TOTAL opérations d'ordre	0,00	0,00	6 047,00						
		TOTAL GENERAL	40 100,00	27,00	46 147,00			TOTAL GENERAL	40 100,00	27,00	46 147,00
								resultat	0,00	0,00	
INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	001	résultat n-1	0,00		27,00			résultat n-1	0,00		0,00
						168751	16	Chapitre 16			
								avance CCFE	40 100,00		34 107,00
		TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	27,00			TOTAL opérations réelles	40 100,00	0,00	34 107,00
3555	040	stock final terrains	40 100,00	27,00	40 127,00	3555	040	annulation stock initial		0,00	27,00
						40		constatation recettes		0,00	6 020,00
		TOTAL opérations d'ordre	40 100,00	27,00	40 127,00			TOTAL opération d'ordre	0,00	0,00	6 047,00
		TOTAL GENERAL	40 100,00	27,00	40 154,00			TOTAL GENERAL	40 100,00	0,00	40 154,00
								resultat	0,00	-27,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « ZA les Longes - Nervieux » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « ZA les Longes - Nervieux » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

16) Budget annexe « ZA Pré coton - Pouilly-lès-Feurs »

Ce budget a été créé en 2019. Il finance la Zone d'activité transférée de Pouilly-lès-Feurs. Des terrains seront acquis à la commune de Pouilly.

En 2020, il sera équilibré grâce à :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 14 642 €,
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 35 485 €.

DEPENSES						RECETTES					
art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020
		D2ficit n-1									
		CHAPITRE 011	50 000,00	27,00	50 000,00			CHAPITRE 70	0,00	0,00	0,00
6015	011	achat du terrain à la commune	50 000,00		50 000,00	7015		ventes		0,00	0,00
6227				27,00							
		CHAPITRE 65	100,00	0,00	100,00						
658	65		100,00	0,00	100,00			CHAPITRE 74			14 642,00
								subv d'équilibre			14 642,00
		CHAPITRE 66	0,00	0,00	0,00						
		TOTAL opérations réelles	50 100,00	27,00	50 100,00			TOTAL opérations réelles	0,00	0,00	14 642,00
608	043	opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	71355	042	stock final terrains	50 100,00	27,00	50 127,00
71355	042	stock initial	0,00	0,00	27,00	796	043				
71355		constatation des recettes	0,00		14 642,00			TOTAL opération d'ordre	50 100,00	27,00	50 127,00
		TOTAL opérations d'ordre	0,00	0,00	14 669,00						
		TOTAL GENERAL	50 100,00	27,00	64 769,00			TOTAL GENERAL	50 100,00	27,00	64 769,00
								resultat	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES						RECETTES					
art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020	art	chap	ZA OU MOTIF	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	001	résultat n-1	0,00		27,00			résultat n-1	0,00		
						168751	16	Chapitre 16			
								avance CCFE	50 100,00	0,00	35 485,00
		TOTAL opérations réelles	0,00	0,00				TOTAL opérations réelles	50 100,00	0,00	35 485,00
3555	040	stock final terrains	50 100,00	27,00	50 127,00	3555	040	constatation ventes		0,00	27,00
						40				0,00	14 642,00
		TOTAL opérations d'ordre	50 100,00	27,00	50 127,00			TOTAL opération d'ordre	0,00	0,00	14 669,00
		TOTAL GENERAL	50 100,00	27,00	50 154,00			TOTAL GENERAL	50 100,00	0,00	50 154,00
								resultat	0,00	-27,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « ZA Pré coton - Pouilly-lès-Feurs »
2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « ZA Pré coton - Pouilly-lès-Feurs »
2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

17) Budget annexe « PLIE du Forez »

Le déficit de 2016 de CCPSG sur ce budget est réintégré en 2019 (267 447,38€).

Ce budget est financé par les cotisations des EPCI membres (dont CCFE) et par le dispositif départemental « L.O.I.R.E ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002	déficit de fonctionnement n-1					002	excédent de fonctionnement n-1	351 942,81	60 598,85	60 598,85	52 076,89
011	Charges caractère général	42 724,21	124 492,00	104 508,11	71 692,00	013	Atténuation de charges	13 720,97	0,00	250,00	1 480,00
012	Charges de personnel	124 243,34	149 000,00	129 347,16	145 000,00	70	Produits des services				
65	autres charges gest courante	50 700,00	83 400,00	50 311,91	201 601,89	73	Impôts et taxes				
014	atténuation de produits (reversement ARS)	34 790,00	35 000,00	33 894,00	35 000,00	74	Dotations, subventions et participations	214 840,00	334 993,15	312 901,22	399 737,00
	TOTAL Dépenses réelles	252 457,55	391 892,00	318 061,18	453 293,89		TOTAL Recettes réelles	580 503,78	395 592,00	373 750,07	453 293,89
023	virement à la section d'investissement		3 700,00				TOTAL Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	0,00	3 700,00				TOTAL Recettes	580 503,78	395 592,00	373 750,07	453 293,89
	TOTAL dépenses	252 457,55	395 592,00	318 061,18	453 293,89		résultat de fonctionnement	328 046,23	0,00	55 688,89	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT											
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	ART	désignation	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	déficit d'investissement n-1				3 612,00	001	excédent d'investissement n-1	0,00	0,00		
21	achat de matériel		3 700,00	3 612,00	0,00	1068	exc de fonctionnement capitalisé				3 612,00
	TOTAL Dépenses réelles	0,00	3 700,00	3 612,00	3 612,00		TOTAL Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	3 612,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	021	virement de la section de fonctionnement		3 700,00		
	TOTAL dépenses	0,00	3 700,00	3 612,00	3 612,00		TOTAL Recettes d'ordre	0,00	3 700,00	0,00	0,00
							TOTAL Recettes	0,00	3 700,00	0,00	3 612,00
							résultat de fonctionnement	0,00	0,00	-3 612,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « PLIE du Forez » 2020 - section de fonctionnement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire Vote du budget primitif « PLIE du Forez » 2020 - section d'investissement

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

IV – REPRISE DES RESULTATS DE 2019 PAR ANTICIPATION

Pour tous ces budgets primitifs de 2020, les résultats de 2019 ont été repris par anticipation, en conformité avec les comptes de gestion établis par le comptable public.

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES CCFE - RESULTATS 2019				
		resultat 2019		
	BUDGET	FONCT	INV	TOTAL 2018
1	BUDGET PRINCIPAL CCFE	13 820 355,81	-461 841,55	13 358 514,26
2	Petite enfance	213 047,27	-11 445,27	201 602,00
3	OM CCFE	232 382,49	470 038,98	702 421,47
4	FF Assainissement	1 505,36	10 307,20	11 812,56
5	FF Zones économiques	0,00	0,00	0,00
6	CM SPANC	13 100,37	18 683,39	31 783,76
7	CM t croix rampeau (éco hameau)	-91 428,27	91 428,37	0,10
8	CM Zones d'Activités	0,00	0,00	0,00
9	CM FADEL	245 568,11	-97 448,78	148 119,33
10	PSG ZA Bellegarde	-13 800,00	-0,79	-13 800,79
11	PSG ZA veauche - les loges	0,00	0,09	0,09
12	PSG PLIE	55 688,89	-3 612,00	52 076,89
13	FL résidence d'entreprise	54 804,41	8 341,76	63 146,17
14	FL immobilier d'entreprises	1 113 243,76	-711 707,93	401 535,83
15	FL ZE Montfuron	0,00	0,00	0,00
16	SAMRO (Immo d'entreprises)	-503 830,68	-304 654,99	-808 485,67
17	ZA Gagères Violay	0,00	-27,00	-27,00
18	ZA Pré coton Pouilly	0,00	-27,00	-27,00
19	ZA les longues Nervieux	0,00	-27,00	-27,00
20	ZAIN de la Plaine	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	15 140 637,52	-991 992,52	14 148 645,00

V-RATIOS

CALCUL DE LA CAF	
CAF BRUTE	5 160 765,82
remboursement capital de la dette	1 321 363,33
CAF Nette 2019	3 839 402,49

VI- LA DETTE – budget principal

Dettes DU BUDGET PRINCIPAL	17,4 M€
CAF Brute 2019	5,16 M€
Ratio de désendettement	3,37 ans

La dette totale (tous budgets) de CCFE est de 21 673 622 € - (dette par habitant : 333 €)

8.5 Révision libre des attributions de compensation des communes d'Aveizieux, Rivas et Veauche suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon (SIPAB) (Rapporteur Jean-Michel MERLE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CCGT, vu le Code Général des Impôts (CGI), vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 18 décembre 2019.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La dissolution du SIPAB nécessite une substitution des EPCI (SEM et CCFE) dans les reversements de fiscalité précédemment effectués par le SIPAB aux communes qui en étaient membres. Ces reversements seront désormais réalisés à travers les attributions de compensation. Il est rappelé que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la CLECT.

CONTENU

En application des dispositions du CGI, la communauté de communes verse à chacune de ses communes membres une attribution de compensation qui a été notifiée au titre de l'année 2020 dans la délibération n° 2019.014.18.12 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019.

Considérant que la CLECT, dans son rapport du 18 décembre 2019, a validé la modification des attributions de compensation des communes de Aveizieux, Rivas et Veauche, notamment :

- le mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de ces 3 communes,
- son évolution de 2020 à 2023,
- La fixation de l'AC de la commune à compter de 2024 par référence aux montants de 2023.

Chacune des 3 communes concernées ont délibéré favorablement pour adopter le rapport de la CLECT du 18 décembre 2019.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Adopter le rapport en date du 18 décembre 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est,
- Valider les attributions de compensation « provisoires » visées dans ce rapport à compter de l'année 2020, sachant que le calcul de la majoration « SIPAB » sera à recalculer chaque année en fonction du montant de péréquation à répartir.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

8.6 Reliquat du contrat négocié (Rapporteur Jean-Michel MERLE) :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la délibération n°2018.013.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 février 2018 portant accord de principe quant à la considération du Contrat Négocié avec le Département de la Loire, vu la délibération n°2018.010.11.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 11 juillet 2018 portant sur la liste des projets à inscrire au Contrat Négocié 2017-2021 avec le Département de la Loire, vu la délibération n°2018.020.26.09 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est modifiant la liste des projets à inscrire au Contrat Négocié, vu la signature de la convention cadre en date du 28 novembre 2018 formalisant tous les éléments du Contrat Négocié et considérant la politique contractuelle du Département de la Loire dénommée « contrat Négocié » au profit des intercommunalités

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La communauté de communes de Forez-Est a signé un contrat négocié avec le Département permettant de bénéficier de 4,1 millions d'euros de soutien financier sur des projets d'investissement communaux et intercommunaux en faveur du développement du territoire autour de deux orientations :

- L'amélioration des équipements et services à la population
- Le renforcement de l'attractivité du territoire à travers le tourisme et la culture

Six projets intercommunaux et dix projets communaux ont été retenus pour bénéficier de ces aides à hauteur respectivement de 60% et 40% de subvention.

Suite à l'avancée des différents projets, un reliquat de 87 400€ est disponible et doit faire l'objet d'un avenant à la convention cadre pour être réaffecté sur d'autres projets existants ou nouveaux.

CONTENU

Lors du comité de pilotage, prévu dans la convention cadre, qui s'est réuni le 31 janvier 2020, le reliquat de 87 400€ a été évoqué et confirmé.

Il est proposé de réaffecter une partie de ce reliquat sur :

- le projet intercommunal de construction d'un pôle enfance jeunesse à Montrond les Bains pour un montant de 56 262€ ce qui ferait passer la subvention à un montant de 1 256 262 € HT soit 61,7% (projet chiffré à 2 035 000€ HT)
- le projet de construction d'une aire de camping-car sur la commune de Violay suite à la sollicitation de la commune de Violay pour bénéficier du Contrat Négocié à hauteur de 40%, (soit 31 138 €HT)

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Acter le reliquat et proposer sa réaffectation sur les deux projets suivants :
 - Construction d'un pôle enfance jeunesse à Montrond les Bains
 - Construction d'une aire de camping-car à Violay
- Déroger au principe de subvention maximale de 60% pour le portage intercommunal du pôle enfance jeunesse
- Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention cadre à venir avec le Département

Décision du Conseil Communautaire pour le projet d'une aire de camping-car

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le projet du pôle d'enfance-jeunesse à Montrond-les-Bains

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

9. Questions diverses

Dates à retenir :

- * Forum des jeunes – mercredi 11 mars de 11h à 17h – aux Forézielles à Montrond-les-Bains.
- * Ciné-échange «Et je choisis de vivre» – mercredi 11 mars à 20h – aux Forézielles à Montrond-les-Bains.
- * Du vendredi 20 mars au lundi 23 mars – COMICE de Feurs : Participation de la CCFE – stand dans le parc du Rozier et l'accès au siège de la CCFE sera impossible en voiture.
- * Monsieur le Président indique que la CCFE a reçu le prix départemental des certificats d'économies d'énergies 2019-2020 de la part du SIEL.

Monsieur le Président, pour clôturer le dernier conseil communautaire de la mandature et ne se représentant pas aux élections prochaines, fait la lecture de la déclaration suivante :

« Je ne vais pas vous retracer un bilan parce que tout ce qui a été fait, nous l'avons réalisé ensemble, et vous connaissez donc le contenu de nos actions. Je voudrais simplement vous remercier :

- *remercier de votre présence assidue lors des conseils communautaires*
- *remercier de votre travail en commission sous la houlette des VP particulièrement investis dans leur délégation parce que si Forez-Est en est là c'est grâce à eux également ...*

Si je comprends qu'il est normal qu'un maire, qu'un élu communal défende ardemment les intérêts de sa commune, je vous remercie aussi d'avoir su faire preuve de sens civique, avoir su prendre en compte l'intérêt général pour nous permettre d'installer raisonnablement cette communauté de communes.

Je voudrais aussi remercier les agents, les chefs de service, les responsables de pôle de la CCFE. Je me doutais bien que j'avais affaire à des personnes compétentes puisqu'elles étaient déjà en responsabilité dans des collectivités précédentes mais j'ai découvert chez elles une motivation et un engagement personnel très fort, une envie farouche de réussir la mise en place de Forez-Est – bien au-delà de la conscience professionnelle.

Ce n'est pas à vous que je vais apprendre le rôle important tenu par les secrétaires de mairie ou du DGS. Guillaume a été une pièce maîtresse dans l'organisation des services, présent tôt le matin tard le soir, soucieux de participer aux réunions de commissions, j'ai pu profiter quotidiennement même le week-end de son investissement énorme dans la collectivité même en vélo, il pédale Forez-Est.

A titre personnel, j'ai été élu conseiller communautaire en septembre 1993 lors de la création de la Communauté de Communes des Collines du Matin. En tant que farouche partisan de l'intercommunalité j'ai eu la chance extraordinaire de diriger une communauté de communes pendant 19 ans. C'est une expérience passionnante, enrichissante au cours de laquelle j'ai fait d'heureuses et belles rencontres, j'ai pu gérer des dossiers aussi variés qu'intéressants, mener des projets parce que nous avons la chance d'être sur un territoire particulièrement dynamique. Et même si je crois me souvenir qu'il y a eu quelques moments difficiles, j'ai été un président heureux et c'est aussi à vous tous, agents et élus, que je le dois.

Il ne me reste plus qu'à

- *souhaiter bonne chance à celles et ceux qui continuent l'aventure*
- *souhaiter une nouvelle vie néanmoins active à celles et ceux qui vont s'arrêter là*

- souhaiter un bel avenir à Forez-Est »

10. Décisions du Président

date	objet	contenu	visa SP
30/01/2020	Bail professionnel bureau n°2 MSP Panissières	D'approuver et de signer le projet de contrat - tel ci rapporté en annexe - portant bail professionnel, et ce pour une durée de SIX (6) ANNEES entières et consécutives avec effets au 1 ^{er} février 2020, et moyennant un loyer annuel de TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (3.360,00 €) charges comprises au bénéfice de Madame Mélanie RODOT, orthophoniste, dont le siège social est à PANISSIERES (Loire), 1 Rue Jacquard.	31/01/2020
30/01/2020	Bail professionnel bureau n°3 MSP Panissières	D'approuver et de signer le projet de contrat – tel ci rapporté en annexe - portant bail professionnel, et ce pour une durée de SIX (6) ANNEES entières et consécutives avec effets au 1 ^{er} février 2020, et moyennant un loyer annuel de TROIS MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (3.720,00 €) charges comprises au bénéfice de Madame Christelle BRUN, orthophoniste, dont le siège social est à PANISSIERES (Loire), 1 Rue Jacquard.	31/01/2020
03/02/2020	Conventions de mise à disposition de locaux à titre précaire et déterminé	D'approuver et de signer les projets de convention de mise à disposition à titre précaire et déterminé pour les structures UTILE SUD FOREZ, Cap Emploi 42, le Centre d'Information Des Droits des Femmes et des Familles, la Mission Locale du Forez, l'Association Main d'Œuvre à Disposition, la CARSAT et PRO BTP	05/02/2020
06/02/2020	Convention partenariat entre CPTS et CCFE	D'approuver et de signer le projet de convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Dit que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.	07/02/2020
11/02/2020	Désamiantage du bâtiment zone Duffey à Montchal	D'approuver et de signer le devis de la Société dénommée Désamiantage MTP, sise « Le Chanasson » - RN 82 à Epercieux-Saint-Paul (42110), et ce pour un montant hors taxe de 14 787.21 €, et de passer commande.	11/02/2020
11/02/2020	Réfection de la toiture du bâtiment cadastré parcelle A 1152 à Montchal	D'approuver et de signer le devis de la Société dénommée GODDE, sise 174, Rue de la Croix Blanche à Essertines en Donzy (42360), et ce pour un montant hors taxe de 24 567.30 €, et de passer commande.	14/02/2020
11/02/2020	Remplacement de couverture d'un bâtiment cadastré parcelle A 1150 à Montchal	D'approuver et de signer le devis de la Société dénommée TRADIBAT, sise « Le Chanasson » - RN 82 à Epercieux Saint Paul (42110), et ce pour un montant hors taxe de 36 420.05 €, et de passer commande.	14/02/2020
14/02/2020	Avenant n°1 au bail précaire et dérogatoire pour la société Confort Vert Energies	De prolonger le bail précaire en date du 01/03/2017 pour une période déterminée de douze (12) mois à compter du 01/03/2020 pour se terminer le 28/02/2021. Il est précisé que la signature de l'acte de vente entre le Concédant et l'Occupant pour le « dit » bâtiment n°2, emportera la cessation définitive du bail en cours si elle intervenait avant le 28/02/2021. De signer le projet d'avenant n°1 au bail précaire tel ci annexé.	17/02/2020
17/02/2020	Convention trisannuelle de participation financière et avenant ALEC 42	D'approuver et de signer le projet de convention trisannuelle de participation financière – tel alors rapporté en annexe – entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'ALEC 42. D'approuver et de signer le projet d'avenant à la convention de participation financière – tel alors rapporté en annexe – entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'ALEC 42. Dit que les crédits budgétaires sont prévus.	17/02/2020

19/02/2020	Mise à disposition du centre aquatique intercommunal Forez aquatic au profit des Maitres-nageurs sauveteurs	D'approuver et de signer le projet de convention – tel alors rapporté en annexe – entre la Communauté de Communes de Forez-Est et les Maitres-Nageurs Sauveteurs quant à la mise à disposition et l'utilisation des installations du centre aquatique intercommunal « Forez Aquatic ».	20/02/2020
20/02/2020	Convention de fonctionnement entre la CCFE et la commune de Saint-Marcel-de-Félines	D'approuver et de signer le projet de convention de fonctionnement – tel rapporté en annexe – entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Commune de Saint-Marcel-de-Félines.	21/02/2020
24/02/2020	Location remorque mobile (réhabilitation de la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon)	D'approuver et de signer le devis de la Société SME Environnement sise à CHAZEY BONS (01300), ZA Penaye, et ce pour un montant total hors taxes de 4.640,00 € et de passer commande.	26/02/2020
25/02/2020	Réfection des canalisations sous voirie du site ex site SAMRO situé sur la commune de Balbigny	D'approuver et de signer le devis de la Société 2 RST SAS, sise à ROCHE-LA-MOLIERE (42230), et ce pour un montant total hors taxes de 6.075,00 € et de passer commande.	26/02/2020

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 15 avril 2020 à 19h à l'hippodrome de FEURS.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h02.

Jean-Michel MERLE
Président

